

---

# **Conseil départemental du Morbihan**

---

**Procès-verbal  
de la réunion du 29 mars 2024**



# Conseil départemental

Réunion du 29 mars 2024

## Sommaire

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
<b>1<sup>ère</sup> Commission : Finances et ressources humaines</b>				
1	23501	Direction des finances et des achats	Arrêté des comptes départementaux de 2023 Compte administratif et compte de gestion	22
2	23582		Budget supplémentaire 2024 - budget principal	27
3	23502		Dette départementale Compte rendu de la gestion 2023 Perspectives 2024	28
4	23500	Direction du patrimoine et de la logistique	Bilan des cessions et acquisitions au titre de 2023	30
5	23561	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Compte rendu de la délégation en matière de toutes actions en justice (décembre 2023 à février 2024)	31
<b>3<sup>ème</sup> Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale</b>				
6	23459	Direction de l'enfance et de la famille	Politique de protection de l'enfance	32
<b>4<sup>ème</sup> Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</b>				
7	23455	Direction du développement social et de l'insertion	Politique de l'habitat et du logement	36
<b>Question orale</b>				
relative à Missak MANOUCHIAN, figure symbolique majeure de la Résistance française,				39



**Procès-verbal**  
**du conseil départemental du Morbihan**  
**Séance du vendredi 29 mars 2024**

Le vendredi 29 mars 2024, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan  
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,  
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental  
lors de sa réunion du 24 juin 2024*

**LE PRÉSIDENT** – Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue. Avant de vous accueillir officiellement, je vais laisser notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Karine BELLEC, procéder à l'appel.

*(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)*

**Sont présents** : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LE MAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

**Sont absents** : Denis BERTHOLOM (a donné pouvoir à Marie-José LE BRETON), Christine PENHOUE (a donné pouvoir à Mohamed AZGAG)

**LE PRÉSIDENT** – Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement ouvrir cette session. Les travaux peuvent débuter.

Je voudrais avoir une petite pensée pour notre collègue Denis BERTHOLOM, qui est coincé avec, je crois, un lumbago ou un tour de rein, mais aussi particulièrement pour notre collègue Christine PENHOUE, vice-présidente du département, dont vous avez pu voir qu'elle traverse une période difficile. Je sais que Christine a toujours été très présente, très investie au sein du conseil départemental. L'année dernière, c'est la conseillère départementale qui a fait le plus de représentations pour notre département (128) et je veux saluer l'engagement qui a toujours été le sien au sein du conseil départemental. J'espère que les voies de l'apaisement pourront l'emporter et je tenais à l'assurer de toute notre amitié dans cette période compliquée, puisqu'elle est en arrêt jusqu'au 5 avril prochain, en espérant qu'elle puisse rapidement reprendre le travail qui est le sien au sein de l'éducation au conseil départemental du Morbihan.

Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux. Il convient que nous puissions approuver en assemblée les procès-verbaux des sessions du 24 novembre et du 22 décembre, qui vous ont été transmis avec les rapports soumis aujourd'hui. Les invitations à formuler des observations pour le 25 mars vous ont été envoyées. Je ne crois pas que nous ayons reçu d'observation.

Pour le PV du 24 novembre 2023, y a-t-il des voix contre? Des abstentions? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le PV du 24 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour le PV du 22 décembre 2023, y a-t-il des voix contre? Des abstentions? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- • 42 voix pour ;
- • 0 voix contre ;
- • 0 abstention.

Par conséquent, le PV du 22 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

S'agissant des vœux et questions orales, nous avons reçu une question orale. Elle a bien été envoyée en temps et en heure, mais la réception en a été différée, parce que c'est un peu Fort Knox au niveau informatique. C'est arrivé un petit peu tardivement, mais l'envoi a bien été fait en temps et en heure. Nous avons donc une question écrite de la part de Mme QUÉRIC, que nous traiterons à la fin de cette assemblée. En temps utile, les huissiers distribueront la question de Mme QUÉRIC, qui fait deux pages. C'est notamment sur le cas de Missak MANOUCHIAN et de sa femme, Mélinée. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Aucun vœu n'a été formulé au titre du règlement intérieur. Nous allons donc pouvoir ouvrir cette séance.

Comme à l'accoutumée, je vais faire le discours général du président, après quoi je passerai la parole à Damien GIRARD au nom du groupe de l'opposition, puis à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

Avant de commencer nos travaux, nous aurons un point particulier au sujet du jumelage entre le Morbihan et la Haute-Savoie, qui a connu un temps fort cette semaine, à savoir mardi, mercredi et jeudi.

## Déclaration liminaire du Président

---

**LE PRÉSIDENT** – Mes chers collègues, l'ordre du jour de cette session n'est pas des plus importants puisqu'il ne comporte que sept rapports. Il est vrai que traditionnellement, la session du 1<sup>er</sup> trimestre est moins dense puisqu'ici, à l'inverse peut-être de certaines autres collectivités, nous examinons notre budget en décembre, ce qui me semble être une bonne chose parce que cela permet concrètement aux services départementaux d'être en action de bonne heure.

François GOULARD, mon prédécesseur, avait instauré ou institué cette tradition de voter le budget en décembre, ce qui devrait selon moi inspirer les communes et le EPCI. C'est ce que nous faisons ici. En l'occurrence, nous aurons ici à valider non pas le budget, mais uniquement le compte administratif du département. Nous y reviendrons.

C'est donc une bonne chose. Nous avons là à traiter le compte administratif, mais avec la qualité des services financiers et comptables du département, dès fin décembre et dès le mois de janvier, nous connaissons déjà l'atterrissage, à quelques écritures près. Par conséquent, je veux également saluer tous nos services, sous l'autorité du directeur général des services, qui ont été mobilisés sur ce sujet. Merci à M. FONTAINE, à Mme LE PICHON et à l'ensemble des personnes qui ont été mobilisées.

Nous avons un nombre limité de rapports, mais ils expriment assez bien les enjeux qui sont ceux de notre politique ainsi que les réponses qui sont celles de notre majorité. Je dis « *notre majorité* », car je peux pouvoir m'engager pour elles. Si tel n'était pas le cas d'ailleurs, je ne resterais pas plus d'une seconde dans le siège qui est le mien. C'est un peu la tradition des gaullistes. Nous verrons bien d'ailleurs si c'est aussi la position de l'opposition. Je parle des orientations budgétaires, et pas du fait de rester en position quand on n'est pas toujours en majorité.

Je ne suis pas forcément à la recherche d'un unanimité de façade, qui n'a d'ailleurs parfois aucun sens. Nous nous le sommes dit avec M. GIRARD : le règlement intérieur prévoit, et je crois que c'est une bonne chose, qu'il y ait une rencontre entre l'opposition et la majorité, à tout le moins entre le président du département et le président du groupe de l'opposition. Nous avons convenu qu'il n'était pas illogique que nous ayons parfois un certain nombre de désaccords, faute de quoi nous siégerions peut-être dans le même groupe. Un certain nombre de désaccords sont parfois utiles s'ils permettent d'enrichir le débat et d'améliorer les propositions qui sont les nôtres.

Néanmoins, je souhaite aussi saluer la responsabilité qui est celle du groupe d'opposition, qui n'est pas dans une opposition systématique ou d'hostilité de façade, mais bien en fonction des sujets qui sont traités. Finalement, nous arrivons à nous retrouver en phase sur un certain nombre de sujets. Je crois d'ailleurs que c'est un réel atout pour notre département, à l'heure où dans des assemblées, pour l'instant nationales, mais malheureusement peut-être plus prochainement municipales, voire départementales et régionales, ce qui pourrait préfigurer ce que serait un peu la balkanisation d'un certain nombre de nos assemblées délibérantes au regard des extrêmes qui pourraient y faire leur entrée ici ou là.

Nous allons donc débattre des résultats de 2023. Le rapport qui est joint est naturellement aussi le rapport de la dette, qui nous sera rappelée par notre sénatrice. Le rapport sera aussi court que le volume de la dette départementale. Nous allons regarder cela avec lucidité et sérénité.

Les principes de gestion budgétaire qui sont les nôtres, qui sont tout d'abord ceux de la rigueur, un mot qu'il ne fallait surtout pas prononcer. Ici, puisque nous appelons un chat un chat, la rigueur est un mot, elle est un principe et nous en sommes fiers. Nous appliquons donc la rigueur héritée du bon sens paysan, selon lequel un sou est un sou.

Ce principe est à la base de notre gestion, que nous estimons satisfaisante et qui n'est pas le fait de simples éléments conjoncturels à l'échelle départementale, qu'ils soient favorables ou défavorables. C'est vrai que certaines collectivités ont eu des moments conjoncturels. Vous voyez d'ailleurs qu'elles crient famine. N'allons pas plus loin que nos frontières : Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine. Je me garderai bien de donner la tendance politique de ces départements, mais ils crient famine alors que leurs revenus sont sans commune mesure supérieurs aux nôtres.

Nos principes ne datent pas d'hier et nous n'avons pas l'intention d'en changer. Ils sont ceux de nos prédécesseurs et particulièrement de mon prédécesseur, François GOULARD, dont la rigueur légendaire a permis aussi de faire une planification saine, que nous continuons d'avoir. C'est notre rigueur qui nous a permis d'être parmi les départements qui investissent le plus en France, d'être parmi les départements les plus innovants, notamment en matière sociale parce que la matière sociale est sans doute la matière où nous pouvons être les plus innovants. Pour innover, il faut parfois avoir un certain nombre de moyens.

Nous sommes surtout un département qui s'est fortement désendetté, avec une dette au 31 décembre 2023 qui est de 94,91 M€. C'est-à-dire que nous sommes pour la première fois depuis des temps immémoriaux descendus sous les 100 M€, niveau qu'elle avait atteint il y a 10 ou 15 ans. Nous avons la même dette que la région. Aujourd'hui, la dette du département est égale à 1/15<sup>ème</sup> de la dette de la région. Vous voyez l'écart qui est le nôtre.

Cette dette devrait d'ailleurs continuer de diminuer en 2024, du moins à périmètre constant. Nous allons d'ailleurs dans cette session – avec le budget supplémentaire qui nous sera présenté par la présidente de la commission des finances, notre sénatrice Muriel JOURDA – réduire les prévisions d'emprunt de 25 M€ et sans doute très probablement, mes chers collègues, ne pas emprunter, peut-être pour la dernière année, en 2024.

Je dis bien à périmètre constant, parce que le dénouement du bail emphytéotique administratif des gendarmeries pourrait nous amener, en fonction de la date exacte – c'est entre fin juin et le 31 décembre –, à transférer la dette qui est celle de ce bail emphytéotique administratif, de l'ordre de 28 M€, au département. Nous pourrions rembourser 25 M€ et nous retrouver avec 28 M€. On va dire que nous allons rester à tout le moins sous les 100 M€, mais nous pourrions peut-être descendre encore aux alentours de 75 M€ en fin d'année. Nous sommes donc passés de 162 M€ au début de ce mandat à 75 M€ fin 2024. Il y a encore quelques années, il y a dix ans, nous étions à 224 M€.

Ce qui est remarquable également, c'est que ces résultats ne reposent pas sur du sable. C'est-à-dire qu'ils ne reposent pas sur des recettes dites « conjoncturelles » ni sur un recours inconsidéré à l'emprunt. Je comprends naturellement qu'un certain nombre de mes collègues présidents de département s'inquiètent de la baisse sensible des droits de mutation. Le directeur général des services vient d'ailleurs de me transmettre ce matin l'état de nos droits de mutation. Je vous rappelle qu'au 31 mars de l'année dernière, nous étions à - 12,71 % par rapport à l'année N-1. Nous avons fini à - 17 %. Nous en sommes à aujourd'hui à - 19,62 % par rapport à la même période l'année dernière. C'est-à-dire que sur deux ans nous sommes à - 29,83 %. Si je prends le seul mois de mars, nous sommes à -58 %. Autant vous dire que nous avons quand même une baisse sensible des droits de mutation. Heureusement que nous n'avons pas bâti nos équilibres financiers sur les DMTO, ce qui est malheureusement le cas d'un certain nombre de nos collègues. Ils ont déjà plafonné les droits de mutation et ils ne disposent d'aucun levier, avec des dépenses sociales qui augmentent.

Dans l'absolu et en tout cas avant le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons encore ce levier et la possibilité, si ça tournait mal, d'activer ce levier qui produit entre 25 M€ et 30 M€. Je comprends bien sûr mes collègues, mais j'estime qu'à notre niveau nous devons raison garder parce qu'ici le levier fiscal, qui a eu une montée dans le mauvais sens, mais il n'a

jamais été très apprécié d'une part, ou alors à la baisse. Je vous rappelle qu'entre 2011 et 2021, nous avons eu - 11,5 % des impôts dans ce département, en tout cas sur les différentes taxes, donc une forte baisse et encore plus d'ailleurs sur d'autres taxes, comme les taxes d'aménagement ou d'autres encore. Les DMTO sont naturellement en baisse et cette tendance est mal partie pour cette année. Cela aura naturellement un impact sur le résultat et c'est indéniable.

Il faut avoir à l'esprit, je le redis, que nous n'avons jamais fondé notre action sur une surperformance des DMTO. D'ailleurs, si on doit comparer l'excédent de l'exercice 2023, qui vous est proposé aujourd'hui, il est de 69 M€. Il était de 108 M€ l'année dernière. Nous avons quand même perdu une somme non négligeable, puisque ce sont 39 M€. Nous n'allons pas crier à la catastrophe, je crois que ce serait particulièrement déplacé, mais au vu de la tendance baissière que nous constatons sur la DMTO cette année, d'une part, et des augmentations des prestations sociales, d'autre part, nous pourrions nous retrouver avec un excédent qui pourrait être entre 10 M€ et 15 M€ en fin d'année, ce n'est pas tout à fait exclu, alors qu'il était à plus de 100 M€ il y a deux ans. Donc vous voyez que nous pourrions perdre 100 M€ de résultat en deux ans, sachant que sur ces 10 dernières années, la moyenne de l'excédent était de 49 M€. Nous sommes donc restés l'année dernière sur un excédent supérieur de 10 M€ par rapport à la moyenne.

Rappelons aussi – puisque certains siègent depuis plus récemment que d'autres, comme mon cher ami Gérard PIERRE qui fête aujourd'hui ses 20 ans de maison – qu'il était de 8,5 M€ en 2014 et de 11 M€ en 2016. Nous n'avions pas les mêmes ambitions en termes d'investissement. Avant le Covid, nous étions aux alentours de 45 M€.

J'ai été président de la commission des finances. Que n'ai-je pas entendu à l'époque de la part de l'opposition ? L'un de vos prédécesseurs, Monsieur GLAZ, qui était dans votre canton, je crois, avec lequel nous avons eu plaisir à discuter, m'avait dit : « *C'est indécent d'avoir un tel résultat, il faut dépenser.* » Nous l'avons entendu. Nous l'avons écouté poliment, mais nous n'avons pas mis en œuvre ses préconisations. Bien nous en a pris, puisqu'aujourd'hui ceux qui sont allés dans cette voie sont aujourd'hui dans une impasse. Ils ne sont pas tous de gauche, je ne suis pas en train de faire le procès d'une sensibilité politique. Il y a aussi des gens de la sensibilité que je représente qui sont partis dans le même axe. Ils sont un peu moins nombreux, mais il y en a eu un certain nombre quand même.

Il est donc essentiel à nos yeux d'avoir de la constance. Parfois, ce qui décrédibilise les élus, c'est la politique du zigzag. Ici, nous sommes constants. On peut critiquer notre politique, mais il n'y a pas de surprise. On ne va pas se réveiller demain matin en changeant de cap. Le cap a été fixé. Il a été fixé à l'époque par François GOULARD. Nous avons fixé le même cap et il n'y a pas de raison que nous en changions avant 2028. Nous essayons de ne pas gérer à la petite semaine. Depuis 10 ans au moins, nos principes sont clairs. Notre rigueur budgétaire est assumée, dans des temps particulièrement difficiles puisque si tout le monde fanfaronnait il y a deux ans, plus grand monde ne fanfaronne aujourd'hui. Nous ne sommes surtout pas là pour donner des leçons, parce que chaque collectivité a ses contraintes. Quand on gère un département comme celui du Nord ou de la Seine-Saint-Denis, on doit aussi admettre que l'aspect social de ces départements est un peu différent du nôtre et que nos collègues, qui sont d'ailleurs de deux sensibilités différentes, ont à faire face à des situations sociales qui sont particulièrement complexes. J'ai eu l'occasion de discuter avec eux et ils ont des choix à faire qui ne sont pas faciles. Par conséquent, je me garderai bien de juger ce qu'il en est chez eux.

Il y en a un quand même auquel je voudrais adresser un message ferme, mais néanmoins courtois. C'est le ministre de l'Économie, Bruno LEMAIRE. Des leçons, on en entend, on en reçoit, mais les résultats et la situation financière de notre pays devraient inciter le ministre à un peu plus de modestie. D'abord, le déficit était prévu à 4,9 %. Nous finirons à 5,7 % de déficit. Je ne vois pas comment des agences de notation ne vont pas déclasser la France. C'est strictement impossible. Je crois d'ailleurs que le

président de la République – sur le ton de la boutade, mais on sentait que ça fermentait – lui a suggéré de proposer ses idées au ministre des Finances et de l'Économie. Chacun jugera. Face à la catastrophe financière qui guette notre pays, ce n'est pas en faisant diversion, en s'attaquant à des pseudos problèmes que nous allons y arriver. On nous dit aujourd'hui qu'il faudrait changer l'organisation de l'État pour faire face à l'identité des territoires.

Comme pourrait le dire Jean-Jacques ROUSSEAU, lorsqu'en 1764 il répondait à l'appel d'un proche de Pascal PAOLI sur « *les affaires corses* », la proposition du ministre de l'Intérieur, envers lequel j'ai pourtant beaucoup d'affection et de respect, profile une certaine catastrophe qui serait peut-être aussi importante que la catastrophe financière qui vient à nous arriver, qui vont l'un et l'autre saper un certain nombre de principes de la République. La décentralisation est un mode d'organisation de l'État choisi depuis 1982 par le président MITTERRAND et Gaston DEFFERRE. Je dois reconnaître que la décentralisation a été une bonne chose pour notre pays. Évidemment, ça n'a jamais eu pour objet de remettre en cause ni notre République, ni notre Nation, ni notre peuple. D'ailleurs, le fonctionnement de la décentralisation, tel qu'il existe aujourd'hui 40 ans après n'est pas satisfaisant et le président de la République a eu raison à mon sens d'engager un débat pour permettre des voies d'amélioration de la décentralisation, voire de renforcement, même si ce n'est pas ce que nous avons connu depuis quelques années. C'est d'ailleurs à cette initiative que nous avons ici débattu lors d'une précédente session, avec cette volonté d'apporter au nom du Morbihan une contribution qui était la nôtre. On voit que certains se sont engouffrés dans le débat initié par le président de la République pour ensuite évoquer une certaine autonomie de la Bretagne et, plus encore après les propos du ministre de l'Intérieur, pour promouvoir l'idée que chacun doit pouvoir s'organiser comme il le souhaite, selon ses propres règles, et qu'il suffirait de modifier un article de la Constitution pour préciser que les collectivités définissent dans quelles conditions elles souhaitent s'organiser. Ça s'appelle un État fédéral. Il y a des états fédéraux qui fonctionnent bien. On peut avoir un État fédéral. C'est le cas aux États-Unis, c'est le cas en Allemagne. Mais si nous devons changer d'État, pour passer d'une République telle que nous la connaissons à un État fédéral, cela suppose à tout le moins qu'il y ait un débat, qu'il y ait un référendum et finalement qu'on fonctionne un peu à la « DE GAULLE », qu'on demande au peuple ce qu'il en pense. Si c'est le choix des Français, pourquoi pas. Mais ne commençons pas à détricoter... il a malheureusement fallu que l'assassin d'un préfet soit lui-même assassiné en prison pour qu'on ouvre finalement les voies d'une autonomisation corse, en faisant d'un assassin un héros. Ce qui existe en Corse ne peut pas être transposable.

Ici, on est en Bretagne. En l'occurrence, je rejoindrai le président de région. Nous sommes fiers d'être bretons. Nous avons une singularité. Nous avons une langue. Nous avons une histoire. Nous avons une culture. Nous avons des danses, des chants. De nombreuses choses nous singularisent. C'est également le cas des Alsaciens ou encore des Basques. Nous sommes fiers d'être Français. On peut être fier de ses origines régionales, de sa culture, de sa langue, sans pour autant vouloir détricoter ce qui fait finalement nation ensemble. Et si nous détricotons des territoires, pourquoi ne le ferions-nous pas demain pour des communautés religieuses ou philosophiques ? Regardez aujourd'hui les pays anglo-saxons, par exemple la Grande-Bretagne. On parle de communautés. C'est une organisation totalement différente. Il me semble que c'est un engrenage mortifère pour notre pays. Finalement, c'est bien la République, la Nation et le peuple français qui sont les garants de l'avenir de la France. Si on doit poser des questions, c'est aux Français eux-mêmes qu'il faut les poser. C'est également dans ce cadre que les identités régionales sont essentielles. Nous le savons bien ici en Bretagne et nous défendons ces éléments.

Il faut approfondir la décentralisation. Sur ce point, nous sommes d'accord. Nous avons fait des propositions et la décentralisation n'est pas le délitement volontaire que nous observons. Il reste un rempart à cela : le président du Sénat et les sénateurs. J'espère bien, Mme la Sénatrice, que vous tiendrez bon. Ce n'est pas parce que l'assemblée de Corse a voté favorablement hier qu'il faudra lâcher. J'espère que sur ce point, le

président LARCHER, avec une majorité de sénateurs, saura tenir bon, parce qu'il n'y aura aucune raison qu'il y ait une différence de traitement entre les Corses, les Bretons et les Basques. Ce n'est pas l'organisation que nous devons avoir. Le président a donné son point de vue. En espérant que le vote non-conforme empêche une modification constitutionnelle sur ce sujet. La pression est grande. Le pays reste quand même fragile. Il est fragile financièrement. N'allons pas fragiliser la cohésion nationale. Selon moi, il ne faut pas le fragiliser plus encore, parce que finalement, comme l'aurait dit le président SARKOZY à un moment, « *le débat devient presque civilisationnel* ». Loin de moi l'idée d'établir une quelconque hiérarchie entre les civilisations. J'ai la chance, au titre des fonctions qui sont les miennes, de parcourir le monde quasiment toutes les semaines et de constater combien il existe de richesses dans toutes les civilisations, combien il y a d'histoires, de cultures et de nombreux héritages à partager. Avouons aussi que finalement, ce qui fait cette singularité, c'est que cette civilisation quasiment unique où chacun rêve que nous ayons la même chose partout dans le monde, ce n'est pas tout à fait vrai. L'homme français et la France, ce n'est pas tout à fait le Royaume-Uni, ni l'Australie, ni un certain nombre de pays d'Afrique. Par conséquent, gardons ces différences. Selon moi, cela n'aurait aucun sens d'aller dans quelque chose de différent.

D'ailleurs, le Général DE GAULLE – cela fait longtemps que je ne l'avais pas appelé à la cause – entendait par civilisation française une histoire, un peuple, une culture qui, rappelait-il dès 1965, est la condition sine qua non de la Nation. La civilisation française est finalement mise en cause. Certains peuvent s'en féliciter, mais il ne s'agit même pas de cette fameuse expression de *l'Internationale*. Mme QUÉRIC, vous me pardonnerez d'appeler *l'Internationale* à la cause, mais du passé faisons table rase. Je ne vais pas chanter *l'Internationale* avec vous, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de dire que la civilisation est la mère de tous les maux, le fonds de commerce de ce que nous pourrions aujourd'hui appeler le wokisme, mot détestable qui correspond à une réalité qui concerne la distribution de notre civilisation. Il faudrait jusqu'à l'acharnement détruire ce qui fait notre civilisation depuis près de 2 000 ans, en s'attaquant à la République, à ces notions essentielles que sont le peuple français, la Nation française. On prépare finalement un débat beaucoup plus civilisationnel. Qu'est-ce que « *faire Nation* » ? C'est avoir une histoire commune, pas forcément depuis la même époque, puisque nous avons rejoint la France en 1532, mais nous avons quand même une histoire commune à bien des égards. Nous avons une langue. Faire Nation, c'est aussi construire un passé ensemble. Ce n'est pas une juxtaposition de communautés. Quand le président de la collectivité de Corse m'envoie ses vœux cette année et qu'il écrit en corse, je trouve que c'est assez méprisant. Je lui ai répondu en breton, en traduisant en français en disant : avouez que si vous écrivez en corse et que je vous écris en breton, on va peut-être avoir du mal à se comprendre. Vous pouvez être fier de votre histoire, de votre langue, de votre culture. Elle est riche et je crois que c'est aussi pour ça que beaucoup de gens aiment la Corse. La Corse a une identité. Elle n'est pas soluble en tant que telle et heureusement. Tel est également le cas de la Bretagne. Pour autant, doit-on aller jusqu'à ne plus appeler la collectivité de Corse en français ? Doit-on aller jusqu'à ce que les débats se fassent dans différentes langues, auquel cas il faudra des régies de traduction ? Croyez-vous qu'il y ait un véritable gain ? On peut être fier de notre culture, de notre histoire, de notre langue sans pour autant demander qu'on administre tout, parce que c'est une étape de plus. Regardons la différence avec ce qui se passe aujourd'hui en Grande-Bretagne, où le communautarisme a pris le dessus depuis bien longtemps.

Je n'entends pas m'y résigner ni à m'y résoudre. C'est aussi aux femmes et aux hommes politiques d'avoir le courage de pouvoir relever tout cela. Je pense aussi que nos concitoyennes et concitoyens doivent avoir confiance dans les femmes et les hommes qui les incarnent, quelles que soient leurs convictions, qu'ils soient de droite, de gauche ou d'autres sensibilités, qui ont un certain ADN politique, qui ne sont pas dans la politique du zigzag tous les jours et qui parlent une langue qu'ils peuvent comprendre. Parfois, nos dirigeants parlent dans une langue complètement incompréhensible. Je vais par exemple citer Nicole BELLOUBET. C'est le summum du summum. Par peur sans doute de choquer une certaine intelligentsia germanopratine, elle est incapable d'appeler un chat un chat. Gabriel ATTAL avait parlé de groupes de niveaux. On peut être contre, on peut être pour.

J'entends que nous puissions avoir des avis divergents sur le sujet. Selon moi, quand on parle de groupes de niveaux, le commun des mortels, tout comme moi, comprend de quoi on veut parler. Quand on parle de groupes de besoins, vous m'excuserez, mais moi je ne comprends plus. C'est pour cela que les Français ne supportent plus les hommes et les femmes politiques. À force de tourner autour du pot, de ne pas appeler un chat un chat, de parler une langue qui est incompréhensible, vers qui vont-ils se tourner ? Vers ceux qui parlent une langue beaucoup plus simple, beaucoup plus triviale, qu'empruntent parfois les extrémistes au demeurant. C'est un charabia abominable, une soupe imbuvable qui nous est servie. Il faut reconnaître que le désarroi des Françaises et des Français les traîne vers des volontés de rejoindre les extrêmes, ce que je combattrai toujours. Ces extrêmes racontent n'importe quoi, mais le racontent dans une langue compréhensible.

Nos dirigeants nationaux feraient mieux de parler une langue compréhensible, ce serait déjà plus facile pour exprimer les nuances, même si aujourd'hui la nuance n'est pas toujours bien comprise. De grâce, parlez le français, parlez aux gens et parlez des sujets qui les touchent. Parce qu'à force de ne pas pouvoir prononcer un mot au risque d'être traité de fasciste, d'être catalogué... Quand vous voyez les Mahorais, il n'y a quasiment plus d'État à Mayotte. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Pour qui les Mahorais ont-ils voté lors des dernières présidentielles ? Pour Marine LE PEN. Les Mahorais veulent juste un peu de stabilité, que les problèmes d'immigration soient réglés, mais à force de ne pas parler le français et de ne pas régler les problèmes qui sont ceux des Français, on finit par promouvoir un certain nombre d'extrêmes. Je crois que le 9 juin, la démonstration appellera malheureusement à plus d'humilité.

Il nous faudra donc, à notre niveau, décliner des politiques adaptées, utiles, en les déployant avec réussite. Il est peut-être temps qu'au niveau national, les mêmes actions que celles que nous déclinons au niveau local puissent se mettre en œuvre. Ici, quand nous parlons, nous nous comprenons, nous nous écoutons. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous nous écoutons. Nous ne vociférons pas comme des ânes, comme c'est tristement le cas à l'Assemblée nationale. Nous débattons. Nous tâchons d'argumenter. Éventuellement, nous amendons la copie de part et d'autre pour trouver une sorte de consensus. Le bien général doit animer les élus. Nous essayons de penser à la collectivité plutôt que d'être dans un théâtre. Pour cela, je le redis, je suis favorable à la proposition de loi relative au cumul des mandats. Le cumul des mandats avait une vertu. Nous avons quand même des parlementaires qui avaient une expérience de la vie politique. Pour le Sénat, c'est généralement le cas puisqu'il faut avoir été élu par ses pairs.

Le monde se déchire et nos collectivités connaissent une situation extrêmement difficile, mais il n'y a pas de raison que nous ne redressions pas les choses. Nous pouvons redresser les choses. Il n'incombe qu'à nous. Certes, les discours sont pessimistes. Certes, les difficultés sont réelles et sérieuses. Mais je pense très sincèrement que nous disposons au niveau local et au niveau national des ressources nécessaires. La France est un pays merveilleux. Les Français ont des ressources inouïes. Parfois, ils peuvent être un peu contestataires. Le président POMPIDOU a disparu voilà 50 ans. Certains ici s'en souviennent. La France avait alors un taux de croissance trois fois supérieur à celui des États-Unis, un taux de chômage nettement moindre. Nous innovons. Nous étions partout leader. Nous avons créé le Concorde, les sous-marins. La France était un pays à la pointe de l'innovation au niveau mondial. Comment avons-nous pu nous vautrer dans un tel laxisme ? Je pense qu'il faut du courage en politique et retrouver ce qui fait la grandeur de la France, avec cette capacité collective que nous avons.

Je vais prendre un exemple. Vous avez vu cette entreprise française d'intelligence artificielle qui vient de lever des milliards et qui devient un leader européen dans ce domaine. Cette société a été fondée il y a moins d'un an. La France a un génie, une capacité que beaucoup d'autres pays n'ont pas. Il nous faut retrouver cet élan et je pense que cela viendra aussi des territoires. Sur les territoires, nous avons cette capacité d'innovation. Il faut libérer toutes ces énergies. Dans ce département, nous connaissons

des situations moins difficiles qu'ailleurs. Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que certaines choses ne sont pas de notre fait. Nous sommes bien situés géographiquement. Le climat est plus tempéré. Il fait bon vivre. Toutefois, nos actions collectives, celles de nos communes et de nos concitoyens, notre histoire, notre faculté à vivre ensemble, notre capacité d'innovation nous ont permis de faire en sorte que ce territoire soit béni des dieux. Ce n'est pas une raison pour nous abstenir des efforts nécessaires pour rester à ce niveau-là. Il faut ces encouragements pour que notre département reste sinon un exemple, au moins un bel endroit où il fait bon vivre et où nos concitoyens iront bien. C'est la mission que nous avons toutes et tous, pour faire en sorte que les actions que nous menons, qui doivent être pragmatiques, non dogmatiques, économes, efficaces, nous puissions prendre en compte les missions qui nous sont confiées. Tout à l'heure nous aurons l'occasion de parler de protection de l'enfance. Vaste sujet, mon cher Dominique. Nous parlerons de logement, ma chère Soizic. Nous parlerons de bien d'autres sujets. Vous verrez que là aussi nous sommes à la pointe de l'innovation. Nous devons être encore plus au rendez-vous. C'est ce qu'attendent nos concitoyens.

Je pense que la crise de la dette qui est actuellement en cours et qui va à mon avis s'accroître après les décisions des agences de notation, avec ce qui se passe d'un point de vue civilisationnel, est en train de faire basculer notre pays dans une crise d'identité. Je voudrais simplement que les Français retrouvent confiance en eux, qu'ils aient confiance dans leur pays et dans les dirigeants qui les incarnent. C'est à nous d'être collectivement au rendez-vous. Je dois saluer les 42 conseillers départementaux de cette assemblée, parce qu'au-delà de nos sensibilités, il me semble que nous avons gardé ce qui fait sens dans une République : le respect, la qualité du débat, cette volonté d'avancer, cette volonté de s'écouter, cette volonté de construire ensemble et de préparer un monde meilleur pour nos enfants, pour ne pas leur laisser des fardeaux. Pour cela, il y a une seule chose : le courage. J'invite les femmes et les hommes politiques à avoir du courage. Il faut avoir le courage de prendre des décisions parfois impopulaires et le courage de considérer que la légitimité permet d'avancer. Je suis gaulliste. Chez les gaullistes, le pouvoir vient du peuple et tout s'exerce en son nom. Nous continuerons à fonctionner ainsi. Nous ne sommes pas dans la codécision. Si notre action n'est pas jugée satisfaisante, alors il sera temps de nous remercier en 2028. Si elle est jugée satisfaisante, rien n'empêchera de nous reconduire. Merci à vous.

Nous allons laisser la parole à Damien GIRARD.

**M. GIRARD** – M. le Président, chers collègues, je vais débiter mon propos en évoquant la situation internationale, en mettant l'accent sur l'Ukraine et le Moyen-Orient. Nous le savons, la situation en Ukraine est critique. Les Ukrainiens ont besoin de soutiens concrets, notamment financiers et militaires, mais pas de déclarations enflammées qui, parfois, auront comme principaux résultats la déstabilisation du clan européen. Depuis le début de notre mandat, notre soutien s'est manifesté à plusieurs reprises par nos propositions d'une aide budgétaire de 400 000 €, votée à l'unanimité, ou par le vœu que nous vous avons proposé lors de la dernière session. Nous n'avons pas d'autre choix que de collectivement persister à soutenir les Ukrainiens qui, avec un courage remarquable, se battent pour préserver leur pays de l'invasion. La défaite de POUTINE en Ukraine est la meilleure garantie de paix pour notre continent.

Concernant la situation en Palestine, nous avons fermement condamné l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre dernier, mais rien, absolument rien ne doit justifier le massacre aveugle de milliers d'êtres humains dans la bande de Gaza, en particulier d'enfants qui ne portent aucune responsabilité dans ce conflit. Cette vengeance sanglante est une voie sans issue. La communauté internationale doit maintenant suivre les recommandations de l'ONU, qui mentionne un risque génocidaire. Il faut lancer une enquête permettant de qualifier ce qui relève des crimes de guerre. Il faut obtenir un cessez-le-feu afin que Gaza puisse bénéficier au plus vite d'une aide humanitaire massive pour contrer la famine en cours. À notre échelle, ne pourrions-nous pas soutenir une initiative telle que Copains du monde, portée par le Secours populaire, ou toute autre opération de ce type pour accueillir des enfants de la bande de Gaza dans le Morbihan ?

J'en viens à l'urgence écologique. L'année 2023 détient une série de records alarmants : celui de l'année la plus chaude jamais connue ; celui de la 3<sup>ème</sup> année la plus grave en termes de sinistres climatiques en France, avec 15 tempêtes aux vents supérieurs à 150 km/h, 14 inondations et une facture à 6,5 Md€ qui vient de tomber et qui inquiète les assureurs. Pour rappel, sur la période allant de 1990 à 2020, le coût annuel était de 2,3 Md€. Compte tenu de ces risques, l'association française des assureurs estime qu'à horizon de 2050, une commune sur dix pourrait ne plus être assurée. Clairement, l'inaction climatique coûte plus cher que d'agir. Ces chiffres devraient nous imposer une réflexion constante pour travailler au plus vite l'adaptation au changement climatique et à la réduction de nos émissions. Cela veut dire revoir de fond en comble nos dogmes et nos convictions. Nous n'atteindrons pas nos objectifs par quelques ajustements ou par quelques petits gestes. Rozenn MÉTAYER en parlera tout à l'heure au sujet des rénovations. Nous devons réduire drastiquement nos consommations d'énergie. C'est un préalable à la transition énergétique. Sans cette réduction de nos consommations, il n'y a pas de trajectoires possibles pour la transition. Nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer massivement les énergies renouvelables au cours des 10 années à venir. Elles seules sont capables d'assurer une sortie rapide des énergies fossiles dans ce laps de temps.

J'en viens à un autre sujet national qui est le statut de l' élu. Le récent vote d'une loi dédiée au Sénat constitue une avancée, mais cela reste largement insuffisant. Nous regrettons qu'un certain nombre de parlementaires se refusent à entendre que dans beaucoup de communes les élus locaux sont les derniers services publics et les derniers piliers de la République. Sans revalorisation sérieuse du niveau des indemnités et des cotisations associées au regard des missions d' élu, nous risquons de ne pas avoir de candidats dans grand nombre de zones rurales et dans les communes de petite taille et/ou de taille moyenne. Un exemple symbolique : dans la composition de la loi, il y avait initialement la proposition d'un trimestre de retraite pour un mandat complet d' élu, peu importe le mandat exercé. C'est désormais un trimestre seulement pour les adjoints et les maires. Est-ce le moment de ce genre de pingrerie ? Depuis 2020, ce sont 20 % de démissions dans le Morbihan. Est-ce la reconnaissance que la République doit à l'engagement de ses élus quand on sait les difficultés rencontrées pour mener une carrière professionnelle en parallèle de ces mandats ? Est-ce de cette manière que nous favoriserons l'engagement des jeunes, qui est nécessaire ? De notre point de vue, les élus locaux méritent, comme les parlementaires, une protection et un système de retraite qui correspondent réellement à l'engagement qui aura été le leur durant leur mandat. Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'il fallait peut-être repenser à la question du cumul des mandats. Franchement, je ne vous suis pas sur ce point. Je considère que nous devons plutôt travailler de concert et de façon transpartisane sur le statut de l' élu pour permettre à une nouvelle génération d'arriver en responsabilité et à ceux qui sont déjà engagés de choisir de le rester pour de bonnes raisons ou de partir pour de bonnes raisons, mais pas par épuisement, comme on le fait aujourd'hui, ou par peur parce qu'ils ne se sentent pas suffisamment soutenus et protégés par la République.

Autre point national, la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Le 8 mars 2024, la liberté garantie de recourir à l'avortement a été inscrite dans la Constitution après de longs débats parlementaires. L'un des arguments contre, notamment utilisé par la droite, consistait à dire que le vrai combat était celui des moyens à déployer pour rendre le droit à l'interruption volontaire de grossesse effectif partout sur le territoire national. Nous partageons le constat, mais pas la réponse. Oui, nous pensons qu'il faut d'urgence renforcer les moyens pour permettre à toutes les femmes d'accéder réellement à cette liberté garantie. 17 % des femmes doivent sortir de leur territoire pour une interruption volontaire de grossesse. Ce chiffre frôle les 50 % dans les départements ruraux. 130 centres d'interruption volontaire de grossesse ont fermé en 15 ans. Les femmes doivent encore faire face à la désinformation de militants anti-choix, que l'on peut trop facilement retrouver sur Internet et les réseaux sociaux. Les femmes doivent aussi faire face à des discours culpabilisants, à des difficultés dans la prise de rendez-vous. Elles n'ont pas toujours le choix dans la méthode utilisée. Si nous

pensons qu'il faut déployer des moyens plus importants, nous nous félicitons en même temps de l'inscription dans le marbre de la liberté garantie à recourir à l'interruption volontaire de grossesse.

Nous l'avons dit ici plusieurs fois, et les derniers sondages pour les élections européennes le montrent, l'extrême droite n'a jamais été aussi proche du pouvoir dans notre pays. Les exemples de l'Italie ou de la Pologne l'illustrent bien. Une fois au pouvoir, il ne lui faut jamais beaucoup de temps avant de s'attaquer aux droits des femmes. C'est l'une des raisons pour lesquelles il était nécessaire d'inscrire l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution. C'est quand nous sommes en capacité de protéger une liberté qu'il faut le faire. Quand celle-ci est menacée, il est en réalité déjà trop tard. Maintenant que l'interruption volontaire de grossesse est une liberté garantie, nous nous réjouissons d'un prochain vote à l'unanimité pour renforcer les moyens pour l'accès de toutes à l'interruption volontaire de grossesse.

Concernant le budget de l'État, vous l'avez évoqué, le budget public 2023 de la France a été annoncé en début de semaine en déficit de 5,5 % du PIB, soit 15,8 Md€ de plus que les dernières prévisions du Gouvernement. Ici, votre majorité n'a de cesse de répéter la nécessité de rigueur et de sérieux budgétaire, alors qu'au niveau national le ministre de l'Économie et des Finances, issu comme vous de la droite LR, réalise un dérapage que jamais la gauche ne s'est permise de faire quand elle était en responsabilité. J'ai entendu le tacle de tout à l'heure. Il n'empêche qu'il était un peu obligatoire de le signaler.

Le déficit constaté serait principalement dû à un ralentissement de la croissance et à des recettes fiscales moins importantes que prévu : 21 Md€ d'écart par rapport à ce qui était attendu. Quant aux dépenses, elles correspondent aux prévisions. Ces dérapages sont les révélateurs de l'échec du modèle de développement économique voulu par ce gouvernement. Celui-ci devait être dopé par les baisses et les suppressions de fiscalité, doublé d'une distribution tous azimuts d'aides aux entreprises (suppression de l'ISF, mise en place d'une *flat tax*, 160 Md€ d'aides publiques aux entreprises). La conséquence de cet échec, ce sont de trop faibles rentrées fiscales, des inégalités qui n'ont de cesse d'augmenter. Le ruissellement ne fonctionne pas. Les plus riches s'enrichissent comme jamais, faisant sécession avec le reste de la société. Depuis 2020, les 10 premiers milliardaires ont gagné 189 Md€, l'équivalent de deux ans de facture de gaz, d'électricité et de carburant de l'ensemble des Français et des Françaises. Même une partie de la majorité, les centristes, estime qu'il faut reconsidérer cette question et demander à ceux qui ont beaucoup de contribuer plus au fonctionnement de l'État. Malheureusement, les solutions proposées à ce jour par le ministre de l'Économie et des Finances, reprises par Gabriel ATTAL, ne prennent pas ce chemin. Ce sont les dépenses sociales, qui elles ne dérapent pas, qui vont être principalement mises à contribution, notamment en réduisant les droits des personnes privées d'emploi. Le développement économique n'est pas au rendez-vous, mais ce serait la faute des personnes privées d'emploi et ce sont elles qu'il faudrait sanctionner. Ce cynisme, cette stigmatisation, cette guerre aux plus fragiles est insupportable et fractionnent notre société. Ce sont aussi des rabots budgétaires qui sont annoncés, générant encore la baisse des services publics. Les défis auxquels nous faisons face, au premier rang desquels l'urgence écologique, ne pourront être relevés qu'à condition d'une mobilisation réelle pour construire du commun et préparer l'avenir.

Le 15 mars, notre groupe a organisé une rencontre autour de la réforme de France Travail, avec notamment Caroline ROGER-MOIGNEU, vice-présidente à l'insertion au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. L'expérimentation de la loi plein-emploi faite dans le pays de Redon nous montre que c'est bien le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA qui donne des résultats en termes de retour à l'emploi, et pas la stigmatisation. Le département d'Ille-et-Vilaine a refusé la contrepartie de 15 heures d'activité par semaine contre le versement du RSA. Il a mis des moyens sur l'accompagnement social, notamment sur le volet de la garde d'enfants, l'accompagnement professionnel et les sujets de santé, y compris de santé mentale. Si cette réforme doit se déployer dans notre département, nous considérons qu'il y a ici un chemin à suivre. Une participante de la table ronde l'a bien dit : forcer les gens à

travailler sans s'attaquer à la pauvreté est vain. On ne réglera pas le problème de l'emploi sans traiter les questions de mobilité, de logement, de santé, de garde d'enfants ou d'alimentation. Le retour à l'emploi ne se décrète pas, comme l'affirme le Gouvernement. Il se construit. Il s'accompagne. Il nécessite des moyens. Ne pourrions-nous pas prévoir des temps de travail avec les élus que ce sujet intéresse pour préparer l'arrivée de cette réforme dans notre département sans attendre qu'elle nous tombe dessus? Profitons d'avoir autour de nous deux départements qui participent à l'expérimentation de cette réforme pour pouvoir travailler en anticipation sur une application non stigmatisante et efficace, avec les spécificités de notre territoire.

J'en viens à la loi « *Bien vieillir* », qui a été adoptée au Sénat mercredi avec une déception énorme : celle de voir encore une fois la loi de programmation financière reportée, comme elle l'est de manière récurrente depuis 2018. Le défi démographique qui nous attend est colossal. Le nombre de votants de plus de 75 ans augmentera de plus de 75 % d'ici 2040. Face à ce défi, le Gouvernement propose du bricolage. Or nous ne pourrions pas faire face à la transition démographique en cours sans un projet global et des investissements supplémentaires. Si cette loi est insuffisante, elle est néanmoins nécessaire. Elle prévoit notamment la création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA), un guichet unique permettant de simplifier les démarches. Passée la question du nombre de guichets uniques qui s'accumulent, nous nous demandons, M. le président, si vous avez commencé à vous préparer à la création de ce SPDA. La loi « *Bien vieillir* » propose aussi des mesures en faveur des aides à domicile et notamment la possibilité pour des départements d'expérimenter le remplacement de la tarification horaire des services d'autonomie à domicile par une tarification globale ou forfaitaire. Nous proposons que le département du Morbihan, qui est l'un des départements français les plus concernés par le vieillissement de sa population, candidate à cette expérimentation pour juger si celle-ci nous permet d'améliorer les services et les conditions de travail des aides à domicile.

J'en terminerai par la précarité. Nous avons rencontré des associations qui viennent en aide aux personnes les plus précaires dans notre département. Elles partagent le constat d'une précarité croissante chez les plus jeunes, notamment les étudiants, chez les plus âgés et chez les femmes, notamment les mères célibataires. Beaucoup de ces associations nous ont dit les difficultés qu'elles subissent face à l'inflation et face à la forte augmentation des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires. Encore un exemple très concret : lors d'une maraude que nous avons effectuée avec ma collègue Rozenn MÉTAYER à la Croix-Rouge française, nous avons constaté une augmentation du nombre de personnes accompagnées par l'association. Entre 2022 et 2023, ce sont 20 % de bénéficiaires en plus sur l'antenne de Lorient. Les Restos du cœur ont lancé un appel national en septembre 2023 et rappelé le double effet de l'inflation. La demande d'aide alimentaire augmente, parce que les ménages ne parviennent plus à faire face à l'augmentation de l'ensemble de leurs factures. Les associations doivent acheter plus et plus cher. Ce constat, nous le partageons dans le Morbihan. Les subventions de fonctionnement versées à la Croix-Rouge française, à la Banque alimentaire, aux Restos du cœur, au Secours populaire et au Secours catholique n'ont pas évolué depuis dix ans. Nous vous demandons, M. le président, de bien vouloir les revaloriser pour aider ceux qui aident les plus fragiles de nos concitoyens. Il y a, je crois, une certaine urgence en la matière.

Vous l'évoquiez au début de votre propos, au sujet des échanges qui se sont tenus entre votre majorité et nous, l'opposition. Vous avez indiqué que nous avons des débats respectueux, que nous essayons de nous écouter et d'apprendre des arguments des uns et des autres. C'est ce que j'ai essayé de faire au nom du groupe de gauche et écologistes, en évoquant les préoccupations qui sont les nôtres et en vous faisant un ensemble de propositions. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** - Merci beaucoup à vous. J'aurai l'occasion de répondre à quelques points, mais je vais d'abord laisser la parole à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

**M. LOAS** – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, notre session de printemps s’accompagne de quelques nuages au-dessus de nos têtes, à la fois du fait de la météo, mais aussi sur le plan international comme sur le plan national. Nous dressons le même constat, ce qui est important. Nous avons évoqué la situation de l’Ukraine, qui entre dans sa 3<sup>ème</sup> année de guerre. Ce qui se joue en Ukraine, nous l’avons dit toutes et tous ici, est aussi l’avenir de l’Europe. Les élections européennes du 9 juin seront aussi un moment de vérité pour savoir si le camp européen est encore en tête. La poussée des extrêmes, en particulier à droite, doit nous inquiéter, même si sur le fond les équilibres internationaux en Europe seraient maintenus et qu’ils resteraient globalement les mêmes. Cela ne doit pas nous empêcher de lutter à l’échelle nationale et de mettre en avant des choix qui ont été faits en Italie, en particulier sur l’immigration, au titre desquels Mme MELONI est la première à demander de la solidarité européenne sur cette crise migratoire.

Autre sujet, le conflit israélo-palestinien. Même s’il se passe en dehors de nos frontières, remarquons que depuis le 7 octobre, les terribles événements qui se sont produits en Israël continuent d’avoir des impacts sur notre territoire sur tous les champs politiques. La présidente des Jeunes socialistes a été agressée. On essentialise les élus et les personnes au regard de leur religion et je crois qu’ici nous sommes tous dans le camp universaliste, européen, et que nous n’essentialisons jamais les personnes.

Le contexte est certes préoccupant, mais le plan national ne doit pas détourner notre regard. Nous n’avons pas évoqué un sujet, qui a pourtant explosé en début d’année, à savoir la crise agricole. On n’en parle plus finalement. Le salon de l’agriculture a permis aux agriculteurs de formuler différentes demandes, d’où la difficulté pour le Gouvernement de bien y répondre. Comment répondre à un agriculteur en bio ? Comment répondre à un viticulteur du Sud ? Comment répondre à un céréalier ? La difficulté du monde agricole, c’est qu’il est multiple. Celles et ceux qui auraient des solutions très simples ou qui diraient que c’est de la faute de l’Europe seraient très certainement à côté du sujet. Malgré tout, sur un territoire tel que celui du Morbihan, il y aura des réponses à apporter. Nous avons été un certain nombre d’élus à être présents, à être au contact dans nos villes. Cette crise était inédite, mais je pense qu’elle n’est pas terminée. Évitions de la voir à nouveau exploser.

Autre sujet, puisque nous parlons d’explosion : les finances publiques. C’est un sujet national, mais c’est aussi un sujet d’autonomie et de souveraineté. Qui est propriétaire de notre dette ? Et si un conflit surgit, évitons que ces propriétaires ne nous coupent les robinets au mauvais moment. Le déficit public sera finalement de 5,5 %. On se pose même la question du vote du budget en fin d’année, parce que quelques mois plus tard, on se rend compte que l’écart est plus fort et que la France figure parmi les mauvais élèves européens en termes de situation budgétaire. Je me suis penché sur le cas de certains pays qui avaient été cités l’an passé : l’Espagne a notamment ramené son déficit à 3,7 % du PIB l’an dernier, tandis que le Portugal a annoncé lundi avoir dégagé un excédent budgétaire de + 1,2 % de son PIB, preuve que rien n’est impossible et que certaines solutions peuvent exister chez nos voisins. La France est entrée dans la crise de 2020 avec un déficit peut-être un peu supérieur à tout le monde. Pendant la crise, elle a maintenu cet écart, elle a peut-être même un peu moins augmenté que les autres pays malgré un plan de soutien et de relance assez louable. En Espagne, il n’y a pas eu de plan de soutien. La France en a déployé un. Donc on a aussi maintenu l’emploi, mais est-ce que finalement on n’a pas eu un effet retard sur cette crise qui commence à nous toucher avec quelques mois d’écart ? Malgré cela, et après avoir longtemps refusé de prononcer le mot « *rigueur* », le Gouvernement, par la voix de son Premier ministre, a remis le terme sur le devant de la scène ce mardi. La puissante charge symbolique de ce terme en politique ne peut pourtant jamais être employée à la légère. J’espère que ATTAL 2024 ne sera pas Pierre MAUROY 1983.

10 Md€ de coupes ont déjà été actés mi-février sur le budget 2024, mais des économies supplémentaires seront nécessaires dès cette année ou dans les prochaines semaines

pour éviter le couperet des agences de notation. Lors des deux auditions organisées le 6 mars par les parlementaires, Bruno LEMAIRE a estimé que les collectivités locales devront contribuer au redressement des comptes publics aux côtés de l'État et de la sécurité sociale. Il serait incompréhensible et injuste de mettre sur le même plan les dépenses des collectivités locales, qui ont fait tous les efforts au cours des 10 dernières années. Nous avons été durement impactées par les diminutions de DGF sous François HOLLANDE. Nous avons réussi à rétablir nos comptes publics. Ce serait incompréhensible, car les budgets locaux, contrairement à ceux de l'État, sont contraints par une double règle d'or. La section de fonctionnement ne peut, contrairement à la section d'investissement, être équilibrée par l'emprunt. Les collectivités ne peuvent donc pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement. Injuste, car nous n'avons pas à subir une politique d'austérité de la part d'un État qui n'a pas su se réformer. L'augmentation des impôts et des taxes n'est pas la bonne solution si elle n'est accompagnée de réformes structurelles qui permettent d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Bref, cela manque de rigueur, de sérieux.

Dire que l'on veut être rigoureux et sérieux en matière de maîtrise des dépenses publiques ne signifie pas que l'on doit mener une politique d'austérité. Nous en sommes l'exemple ici, dans le département du Morbihan. En ce qui concerne les comptes du département, je dirais même qu'ils sont précis, justes et conformes. Précis, car ils ont été arrêtés au vu des comptes de gestion établis par le comptable public du département et qu'ils justifient d'une exécution identique. Le résultat 2023 se concrétise par un excédent de clôture d'environ 70 M€. Je ne reviens pas sur les chiffres globaux. Vous êtes en leur possession. On note une légère baisse des recettes de fonctionnement. Ce n'est là ni plus ni moins que le pouls du marché de l'immobilier dans notre département, qui est à l'image de ce qui se passe en France. L'immobilier étant aussi une source de croissance, avant de se poser la question des comptes publics, je crois qu'on a cassé le marché de l'immobilier en France, qui était la principale ressource de notre PIB et qui générait des ressources pour nos communes et nos départements.

Les dotations de l'État sont pour leur part maintenues, conformément aux engagements pris par Emmanuel MACRON lors de son élection, qui avait stoppé le rabotage que nous avons tous subi sous la présidence de François HOLLANDE. Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont en hausse, à l'instar du premier poste constitué par nos dépenses d'aide sociale. Les temps sont durs pour tous et particulièrement pour les plus faibles. J'étais encore mercredi soir avec les Restos du cœur de Plœmeur. Nous avons fait une nouvelle collecte et 50 nouvelles personnes se sont inscrites au cours des derniers jours. Cela doit aussi nous inquiéter.

Je tenais également à souligner l'action de toutes ces associations aux côtés des collectivités, en lien avec les solidarités. Le département poursuit et intensifie son action solidaire et c'est un motif de fierté. D'ailleurs, nous serons amenés à voter une subvention de 50 000 € à la Sauvegarde 56 au cours de cette session. Nous allons également voter des adaptations du dispositif relatif à la politique de l'habitat et du logement sur le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, ou le soutien à la construction du logement social. Cela aussi, c'est de la solidarité. Je crois que près de 80 % de mes rendez-vous en mairie sont maintenant consacrés à l'hébergement. Autant de sujets qui montrent, d'une part, la volonté du département et, d'autre part, l'investissement pérenne. La majorité fait donc le choix de l'investissement et de l'avenir. Les dépenses d'investissement augmentent légèrement avec un taux de réalisation avoisinant les 85 %, ce qui est un bon taux de réalisation. Nos priorités ont été affichées. Elles sont conformes à nos engagements politiques. Notre prudence sur les recettes était nécessaire. Cette rigueur, depuis l'époque de François GOULARD, nous permet à chaque fois d'affronter les différentes crises qui pour la plupart ne pouvaient pas être anticipées. Je vous l'ai dit, 85 % de réalisation, c'est un bon taux. Nous pouvons toujours entendre dire que nous pourrions faire mieux, mais ils ne sont pas à la tête d'exécutif ou d'exécutif d'ampleur.

Je profite de ce temps de parole pour saluer, très sincèrement, le travail des agents du département et pour les remercier pour leur engagement. C'est beaucoup de débats mais c'est aussi des agents sur le terrain, ici en fonction support, engagés en permanence, et l'innovation, la décision, cette action publique est aussi de leur fait.

Enfin, les comptes sont conformes. Ils sont en exacte conformité avec les comptes de gestion établis par le responsable. C'est le fruit d'un travail de qualité et merci aux membres de la commission des finances, mais aussi à toutes les personnes travaillant sur le sujet des ressources. L'ensemble des différents mouvements nous permet d'avoir un excédent de fonctionnement qui sera reporté. Durant cette séance, logiquement axée sur nos finances, nous aborderons également la dette départementale. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté, ce qui confirme le sérieux de la gestion des finances départementales. Pour ce qui est de l'état de la dette, à l'heure où le gouvernement procède à une revue des dépenses publiques pour éviter une dégradation de la notation de la France et une mise en péril de la dette nationale, nous n'avons pas dans le Morbihan les mêmes problèmes. L'encours de dette est en recul de 20 % pour s'établir à 94,91 M€, avec les prévisions qui ont été apportées au sujet des gendarmeries. Nous poursuivons un cycle ininterrompu de réduction de l'encours de la dette depuis 2016. Je ne pense pas que d'autres départements puissent se targuer de cela tout en maintenant comme nous un si haut niveau d'investissement.

M. le président, mes chers collègues, par-delà nos divergences d'opinion politique, je pense que nous trouverons sur ces bordereaux un terrain d'entente dans l'intérêt des Morbihannais lors de notre session printanière. Nous traversons, depuis plusieurs exercices, quelques hivers plus ou moins rudes et pourtant chaque cycle budgétaire, comme chaque saison renouvelée, nous apporte son lot de bourgeons, de politiques innovantes qui fleurissent partout en Morbihan. Si l'automne était une mutation, l'hiver une lutte, espérant que le printemps soit un épanouissement. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci, mon cher collègue. Avant de passer aux bordereaux qui sont inscrits, quelques éléments de réponse par rapport à l'intervention de M. GIRARD. Naturellement, comme lui, je crois que nos pensées vont à nos amis Ukrainiens qui souffrent. On voit bien d'ailleurs que l'absence de munitions notamment et d'autres éléments font qu'aujourd'hui ils sont en difficulté. Nous appelons à la résolution de ce conflit le plus rapidement possible. Nous savons que ce sera particulièrement long. Il faut donc se préparer à tenir et évidemment il ne faut pas que l'Ukraine tombe. Pour cela, tous nos encouragements vont au peuple ukrainien.

Nos encouragements vont aussi à celles et ceux qui souffrent, et vous avez effectivement parlé de la situation en Israël et à Gaza. Nous avons comme vous immédiatement condamné avec la plus extrême vigueur les attentats terroristes du Hamas et les plus de 1 200 morts en Israël. Il n'y a pas de nom pour écrire ce qui a été fait. Nous appelons aussi à la libération des otages. Il y a toujours des otages. Ils doivent naturellement être libérés. C'est absolument fondamental.

Le problème est aussi le Hamas, qui empêche aussi, je pense, un retour à la paix. Ce n'est pas une armée de libération malheureusement. Nous appelons également à la paix à Gaza. Elle est fondamentale quand on voit les milliers de morts qu'il y a eu chez les civils gazaouis. Les résolutions qui vont en ce sens, la position équilibrée de la France et du Président de la République, les appels en ce sens, voire même aujourd'hui de la part des États-Unis, de la Cour de justice internationale, je crois, demandent que le cessez-le-feu puisse avoir lieu. Je crois malheureusement qu'il n'y aura pas de paix durable tant que le Hamas sera là. Nous espérons la résolution la plus rapide possible de ce conflit.

Sur l'urgence climatique, vous avez raison de pointer l'emballement du climat. On peut simplement se réjouir que la France, qui il y a une quinzaine d'années était à 570 millions de tonnes de CO2 produites, soit aujourd'hui à 385 millions. La France a réduit ses émissions de 32 %. Je crois qu'il n'y a quasiment aucun pays qui a fait aussi bien que la France. Quand ça va bien, il faut aussi savoir le dire. Par ailleurs, je crois que l'énergie

nucléaire en est l'une des principales raisons. La remise en route de nos centrales nucléaires a fait que la baisse n'a jamais été aussi importante qu'au cours de l'année 2023, et tant mieux. Beaucoup de pays qui s'en étaient détournés se rendent compte aussi que l'atteinte des objectifs climatiques passera sans doute par des centrales nucléaires. C'est une nécessité, mais la première énergie est d'abord celle que l'on économisera. Il est totalement nécessaire de décarboner l'ensemble de nos activités. Réjouissons-nous que la France soit au rendez-vous, même si nous ne faisons que 0,8 % des émissions à l'échelle internationale.

Vous avez également évoqué le statut d'élu. Je vous rejoins en ce sens qu'il est difficile pour un certain nombre d'élus d'exercer leurs mandats faute de temps, de disponibilité, avec des indemnités qui ne sont pas à la hauteur des responsabilités qu'ils engagent. Nous espérons effectivement que les solutions pourront être trouvées à ce sujet. Vous savez, moi je suis de ceux qui font confiance aux électeurs, et si les électeurs considèrent que la personne en question n'est pas adaptée, ils ne lui feront pas confiance. Il y en a pour qui le 1<sup>er</sup> mandat est déjà un de trop, et d'autres qui peuvent exercer 2 mandats. Moi, je n'ai pas a priori sur le cumul des mandats. Je pense que dans un État Jacobin cela peut permettre un certain équilibre des pouvoirs.

Vous avez également salué l'inscription dans la Constitution de l'interruption volontaire de grossesse. Vous avez également indiqué que la droite avait avancé des arguments. Je dois dire que l'immense majorité de la droite a voté la réforme de la Constitution. Il faut par ailleurs garder une chose à l'esprit. Je salue cette inscription, mais on a l'impression qu'on a mis cela totalement à l'abri. Il est certain que nous avons renforcé la protection, mais dans l'absolu, c'est une majorité de 3/5<sup>èmes</sup>. Une majorité de 3/5<sup>èmes</sup> pourrait aussi défaire la Constitution. Néanmoins, ce n'est pas 50 %. Pour modifier la Constitution, il y a tout un régime : il faut que 2 chambres adoptent d'abord un même texte ou un référendum. Donc on voit bien que cela protège quand même et ça renforce la protection. Mais une majorité assez forte de l'extrême droite a voté si on regarde factuellement les choses. Je ne porte pas de jugement là-dessus.

Ensuite, vous avez évoqué les impôts. Ici, nous avons naturellement un point de divergence. On peut sortir les quelques milliardaires. Il est d'ailleurs étrange que Bernard ARNAULT ne soit pas sorti du chapeau. De fait, les milliardaires payent des impôts. Je vais citer mon prédécesseur : « *un bon impôt est un impôt qui est payé par le plus grand nombre, parce qu'il rapporte beaucoup plus* ». C'est une réalité mécanique. On peut toujours faire payer deux fois plus d'impôts à Bernard ARNAULT, mais ça ne comblera pas le déficit de la France. Ça aidera à réduire un tout petit peu. Il y a effectivement des équations qui sont recherchées.

Vous avez également abordé le retour à l'emploi, que nous souhaitons tous. Pour qu'il y ait un retour à l'emploi, il faut d'abord qu'il y ait des employeurs. Les employeurs, ce sont les chefs d'entreprise. Quand on cessera de voir dans un chef d'entreprise un délinquant en puissance et qu'on lui fera confiance quant à la manière dont il mène son entreprise, on n'aura déjà pas mal gagné. Cela me semble important. De plus, vous citez l'Ille-et-Vilaine qui ne souhaite pas s'engager dans les 15 heures. Sur ce sujet nous pouvons avoir des points de divergence, y compris dans la majorité, j'en suis certain. Moi je n'y suis pas spécialement favorable parce qu'il nous faudrait beaucoup plus de monde pour contrôler ces 15 heures et que cela nous coûterait une fortune. Au demeurant, le résultat ne me semble pas de nature à justifier la dépense publique. Pour autant, sur ce retour à l'emploi, vous citez l'Ille-et-Vilaine. L'Ille-et-Vilaine a quand même beaucoup plus d'habitants que nous, beaucoup plus de recettes, mais ils se sont lancés tous azimuts dans des dépenses sociales. Aujourd'hui, ils viennent crier famine, « *les mesures du Gouvernement nous assomment* ». Ce n'est pas totalement faux, mais ils se sont assommés tout seuls par des dépenses totalement inconsidérées. On peut toujours vouloir développer les plus grandes aides sociales. À un moment, il faut aussi que les gens se mettent au travail. Il y a quand même du travail dans ce pays. Il me semble que l'Ille-et-Vilaine, qui est un département de France où le taux d'emploi est le plus élevé et où le chômage est le plus bas, gagnerait à ne pas renforcer encore des mesures

d'accompagnement, mais a aussi faire en sorte que les gens retournent plus naturellement au travail.

Vous citez également le SPDA. Nous sommes déjà largement en avance sur la mise en œuvre territoriale. On est d'ailleurs source nationale d'inspiration puisque les EAS ont servi d'inspiration à cela. Par rapport à notre capacité d'innovation, le département est un exemple national.

Nul doute que nous poursuivons nos débats lors de cette session, avec quelques bordereaux qui nous donneront sans doute l'occasion, non pas de croiser le fer, mais de débattre encore d'un certain nombre de sujets.

Avant que nous abordions le premier débat, ce qui permettra à notre sénatrice de roder son discours sur l'arrêté des comptes, je rappelle que nous sommes quelques-uns à revenir d'un voyage en terre lointaine puisque nous étions ces derniers jours en Haute-Savoie. Nous sommes partis à six conseillers départementaux dans le cadre du jumelage, de l'accord de coopération qui a été approuvé par notre département et par la Haute-Savoie visant un rapprochement significatif et assurer des échanges entre le Morbihan et la Haute-Savoie. La délégation était, outre moi-même, il y avait notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Marie-Christine LE QUER, Fabrice ROBELET (également président de l'association des maires du Morbihan), Rozenn METAYER (notre collègue de l'opposition), Gérard PIERRE, sans qui un voyage ne serait pas un voyage. Nous sommes rentrés hier soir. Je vais laisser la parole à deux de nos conseillères départementales, Karine BELLEC et Rozenn MÉTAYER, qui vont nous faire un compte rendu de cette rencontre fort sympathique, qui avait pour objet de nous permettre de nous connaître et de tâcher d'identifier les actions très concrètes qui pourraient être mises en œuvre au service de nos populations, de nos entreprises, de nos jeunes, de nos publics sociaux. Karine, je te laisse la parole.

**Mme BELLEC** – Cher président, chers collègues, entre le Morbihan et la Haute-Savoie, il n'y a qu'un pas à franchir : la France. Initier un jumelage demande de mener les choses et elles ont été rondement menées par le président LAPPARTIENT et le président SADDIER. Quel bel exemple pour la France que ce jumelage signé ce mardi 26 mars 2024. La loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux a permis à ceux-ci de provoquer, par l'entremise de leurs présidents, une entente sur les objets d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs. Il aura fallu attendre 153 ans pour voir naître le premier jumelage entre deux départements : une collaboration renforcée entre le Morbihan et la Haute-Savoie.

Une nouvelle page s'ouvre à nous. Une belle histoire commence entre nos deux départements, où seul le relief nous différencie. Point culminant au mont Saint-Joseph à 292 mètres ou point culminant au Mont-Blanc à 4 807 mètres, qu'importe la différence d'altitude tant nos valeurs sont grandes et de même hauteur 6 000 mégalithes sur la frange littorale morbihannaise ou quatre dolmens sur les crêtes savoyardes, qu'importe le nombre tellement notre attachement au patrimoine et profond est immuable. Tapis blanc d'écume ou tapis blanc de neige, qu'importe l'éloignement géographique tellement nos territoires ont en commun l'histoire et la beauté naturelle ? Rivages ou alpages, chênes ou sapins, dunes ou crêtes, lignes droites ou lacets, collines ou montagnes, nos paysages font partie des plus beaux de France. Bagad ou fanfare, fondue ou galettes, Abondance ou Tomme, Hautes-Alpes ou cidre, génépi ou alambic, notre culture, notre patrimoine musical et gastronomique nous animent et aspirent à la convivialité et au partage. Saison estivale ou hivernale, eau salée ou eau douce, mer ou lac, ancre ou cloche, surf ou snowboard, cyclisme en plaine ou montée de col, vaches ou chèvres, élevage ou agriculture, agroalimentaire ou industrie, que de différences et de similitudes à la fois ! Annecy, Chamonix, Bonneville, Avoriaz, Morzine, Chatel, autant de villes qui trouveront leur attirance dans nos jolies villes et villages morbihannais. Nul doute que ce rapprochement qui paraît si évident après ce séjour sera porteur d'interconnexions, de relations humaines, de coopérations et d'innovations. Seules nos finances, bien que très

bien gérées, sont du simple au double, mais nous partageons l'envie d'avancer, la même volonté, la même pugnacité, le même positionnement, le même esprit pragmatique, sincère et visionnaire, la même authenticité, la même âme.

Que de projets : enfance, à travers la protection de l'enfance, jeunesse, avec les collégiens, logement et enjeux communs, foncier et loi littoral, habitat permanent ou secondaire, saisonnier et tourisme, social pour répondre aux besoins de chacun, routes, chemins et mobilité douce, développement durable avec les technologies vertueuses, environnement de par les espaces naturels sensibles, les bois, les forêts, le changement climatique, etc.

M. le président, au nom de tous les conseillers départementaux du conseil départemental du Morbihan, merci. Merci de nous faire vivre cette nouvelle page morbihannaise inédite, une mémorable rencontre avec les hauts savoyards qui nous ressemblent et avec lesquels nous ouvrons de beaux horizons, de riches collaborations et une amitié durable. Merci, M. le président.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, Karine, pour ce rapport plein d'envolées lyriques et tout à fait conformes à ce que nous avons pu ressentir sur le terrain. Je vais laisser la parole à Rozenn MÉTAYER, qui était également avec nous pendant ces trois jours.

**Mme MÉTAYER** – Cher président, chers collègues, je partage avec vous aujourd'hui une petite collecte de notes prises sur le terrain. Ce premier temps de jumelage a été avant tout placé sous le signe des rencontres humaines. Nous avons partagé avec les élus du département de Haute-Savoie des moments de convivialité et de visites à la découverte des richesses de leur territoire : voyage en minibus au gré des routes sinueuses de montagne, voyage bercé par des histoires ou anecdotes truculentes, repas partagés, musiques et chants qui ont été vecteurs de rapprochement, comme nous savons si bien nous y atteler, Bretons et Savoyards.

Les similitudes entre le Morbihan et la Haute-Savoie ont été en grande partie développées par Mme BELLEC. De mon côté, j'ai noté que du point de vue de la vie économique, la Haute-Savoie est le premier département laitier de France. Son industrie est importante. Elle génère 25 % de leur PIB. Sa population active travaille beaucoup à distance, dans le confort et la beauté des chalets et des paysages. Le département compte de grands événements, comme le festival international du film d'animation d'Annecy. Il est par ailleurs propriétaire d'infrastructures structurantes, comme les remontées mécaniques dans le cadre de DSP, les trains touristiques de Saint-Gervais et Montenvers, à l'instar de notre Compagnie des ports en Morbihan. Pour finir, je vous communique un chiffre à retenir : 33 millions de nuitées touristiques, un chiffre identique pour nos deux départements.

Concernant les particularités qui nous distinguent, 70 % des espaces en Haute-Savoie sont classés en espaces naturels sensibles, comprenant des espaces boisés et des alpages. Inutile de vous dire qu'il y a des dangers mortels en termes de glissement de terrain, de chutes d'arbres, etc., qui nécessitent de sécuriser les routes départementales moyennant de gigantesques coûts d'infrastructure. Nous avons visité une entreprise dont je tairai le nom, car elle a refusé toute publicité. C'était très intéressant de voir que dans un contexte général de difficultés de recrutement, accentué par la concurrence avec la Suisse où les salaires sont beaucoup plus importants, la recherche de qualité est la trajectoire choisie par cette industrie qui grandit aujourd'hui dans le domaine du décolletage et du façonnage de pièces métalliques à destination du secteur automobile. Cette entreprise continue de se développer grâce à la production de pièces de haute qualité, à un travail continu depuis une quinzaine d'années pour améliorer les conditions de travail des salariés et à une réduction importante de l'impact environnemental, avec un objectif atteint aujourd'hui de zéro rejet de particules fines.

Nous avons également pu observer un territoire où les loisirs et les sports de montagne sont largement ouverts aux jeunes, avec notamment des classes de neige ouvertes à des

jeunes d'autres départements et même d'autres pays, comme la Belgique. Autre particularité à noter : les effets du réchauffement climatique sont absolument donnés à voir, rendus visibles, notamment sur le site de la « *Mer de glace* », à Chamonix. Inexorablement, cette Mer de glace recule et perd de plus en plus de terrain. De mémoire, elle recule de 10 mètres par an.

Au titre des points particuliers qui ont retenu mon attention, c'est que face à la problématique des logements saisonniers, la commune de Chatel n'a pas hésité à acheter d'anciens hôtels pour en faire des logements communaux. J'ai également relevé un modèle agricole inspirant, idéal me direz-vous, puisqu'il repose sur très peu d'intrants, des fermes laitières de petite ou moyenne taille, avec un modèle économique basé sur la production et la vente de produits de haute qualité, ce qui facilite les choses pour les producteurs. La Haute-Savoie est un espace très inspirant en ce qui concerne les sports de pleine nature. Nous aurons certainement des idées à puiser pour notre Morbihan, qui pourrait devenir un terrain de jeux, par exemple sur des circuits de randonnées pédestres ou à vélo.

Pour finir, j'esquisserai deux projets de coopération possibles, dont nous avons parlé, qui restent aujourd'hui à écrire ensemble pour qu'ils soient les plus pertinents possible, dans l'intérêt des Morbihannais et des Savoyards, et au-delà bien entendu. Le premier projet concernerait des possibilités de séjour de rupture pour des enfants ou des jeunes qui en auraient besoin. Un élu au conseil départemental proposait par ailleurs, dans la mesure du possible, d'envisager un prêt des photographies du festival de La Gacilly.

Chers collègues, M. le président, merci à vous d'avoir initié avec vos collègues de Haute-Savoie le début de cette histoire qui ne fait que commencer.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup pour ces comptes-rendus fidèles à ce qui a été vécu. Forcément, nos autres collègues doivent avoir l'eau à la bouche et se demander quand ils pourront y aller eux aussi. Nos collègues de Haute-Savoie viendront dans le Morbihan les 25, 26 et 27 juin. Nous inviterons nos collègues conseillers départementaux à cette occasion. Nous leur ferons voir ce que nous avons de plus beau, et ce ne sera pas qu'une visite touristique. Nous pourrons aussi montrer ce que nous faisons en gestion des ports ou autre. Naturellement, nous essaierons de leur montrer ce que nous avons de très beau dans ce département. Nous avons trouvé plein de similitudes, y compris dans les caractères des gens. C'est vrai que quand le président de l'association des maires du Morbihan est à la musique, au piano, à l'accordéon et que le président de l'association des maires de Haute-Savoie chante, on a tout de suite vu un certain nombre de similitudes.

Comme l'a dit Rozenn MÉTAYER, il est aussi nécessaire que des relations humaines se créent. Tout jumelage, tout mariage nécessite que les relations humaines soient fortes. Elles l'ont été et nous avons vu que nous partageons beaucoup de choses. Nous sommes en outre deux départements touristiques. Nous sommes légèrement devant eux puisque nous avons 35 millions de visiteurs contre 33,5 millions pour la Haute-Savoie, mais nous sommes presque identiques. Certaines visites ont en outre été marquantes. Je pense au train du Montenvers et à la Mer de glace. Le train du Montenvers a son terminus à l'endroit où était le glacier au moment de sa construction. Sauf qu'aujourd'hui il n'y a plus de glacier à cet endroit. Il a donc fallu construire un téléphérique pour rejoindre le glacier. Et quand on parle de 10 mètres, ce ne sont pas dix mètres en latéral. Ce sont 10 mètres de hauteur. On voit concrètement les effets du réchauffement. C'est vraiment marquant. On se dit d'ailleurs que pour nos jeunes collégiens qui iraient là-bas, c'est une manière aussi d'illustrer des enjeux qui sont réels.

Nous avons beaucoup de choses à voir ensemble, à échanger, y compris d'ailleurs dans le fonctionnement. Pour la petite histoire, les deux DGS des deux collectivités étaient en classe à Polytechnique ensemble. Ce n'est pas pour cette raison que nous nous sommes jumelés, mais cela favorise aussi les choses. Des relations ont pu naturellement se constituer, avec cette volonté de part et d'autre de bien gérer le bien public. Quand on

créé une SPL pour gérer nos ports du Morbihan, quand on voit le département de Haute-Savoie qui récupère un bien qu'il a concédé à une société privée en 1897, à savoir le fameux train de Montenvers qui monte à la Mer de glace, quand on voit que le département le récupère après 130 ans de gestion, vous voyez qu'il y a des volontés de gérer les choses de manière publique. Nous avons vraiment esquissé beaucoup de choses sur lesquelles nous pourrions collaborer. Cela a été dit par mes collègues, avec des choses spontanées qui sont venues de la vice-présidente à la culture, qui a dit : « *Vous avez une fabuleuse exposition photos à La Gacilly, est-ce qu'elle ne pourrait pas venir aussi chez nous ?* » Voilà des choses que nous pouvons imaginer.

Nous pensons également que les collégiens pourraient peut-être être mobilisés. Nous pensons aussi aux sports, à la culture, au monde de l'entreprise. Nous avons également des saisonniers chez nous l'été, chez eux l'hiver. Nous pourrions peut-être solidifier les contrats, faire un certain nombre d'offres. Nos élus en charge du domaine social ont également regardé ce qui pourrait être fait. Il y a beaucoup de similitudes. Nous les accueillerons pour leur faire découvrir notre département puis nous tracerons de manière précise les coopérations opérationnelles duplicables qui pourront être mises en place. C'était bien que les présidents des associations des maires soient là afin de regarder quelles seraient les communes intéressées par un jumelage, commune à commune, collège à collège, association de pompiers à association de pompiers, enfin bref que cela puisse aussi fonctionner.

Nous avons signé cette charte de collaboration renforcée entre nos deux départements. La voici. C'est ce que nous avons pu signer. Nous vous la ferons voir tout à l'heure. Nous avons ici une cloche. Je vais essayer de ne pas la faire sonner parce que vous savez que nous sommes quand même le vendredi saint et que normalement, pour tout bon catholique qui se respecte, les cloches ne ressortent que le jour de Pâques. Donc même si ici nous sommes dans un endroit où la laïcité doit présider, nous avons donc une cloche qui nous a été offerte. Là-bas, à chaque fois qu'il y a une naissance, il paraît qu'on offre une cloche quand le bébé est né. À nous de le faire grandir tous ensemble. Un jumelage, c'est aussi à tout le monde de s'investir. Nous avons plein de choses à construire ensemble. Vous verrez qu'il y a plein de choses à construire.

Après ces préambules et un jumelage plein d'heureuses promesses, je vous propose maintenant que nous passions à des choses plus terre à terre qui sont notamment les bordereaux inscrits à cette session. Nous allons commencer par le premier d'entre eux, qui est l'arrêt des comptes départementaux 2023, des comptes administratifs et des comptes de gestion. Comme il est de tradition, la présidente de la commission des finances va rapporter ce bordereau. Il pourrait y avoir des questions ou des remarques et je resterai alors dans la salle, mais je devrai quitter la séance pour le vote, comme le prévoit le code général. La 1<sup>ère</sup> vice-présidente procédera au vote à ce moment-là.

## **Arrêté des comptes départementaux de 2023**

### **Compte administratif et compte de gestion**

---

**Mme JOURDA**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Quelques mots pour résumer le constat de nos comptes et ce que vous avez pu voir dans vos propres documents et annexes. Je vais vous présenter le compte administratif qui est en fait un parallèle entre les prévisions qui sont inscrites au budget et les réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Ce compte administratif 2023 se solde par un résultat excédentaire de 69,75 M€. L'année dernière, c'était plus de 108 M€. Les principales caractéristiques sont les suivantes.

Les recettes de fonctionnement, hors excédent reporté, s'élèvent à 768,09 M€, en recul de 2,8 %. Nous retrouvons le détail, que je trace à grand trait, dans le bordereau. Le produit de la fiscalité reversée atteint 357,37 M€, en hausse de 15,08 % par rapport à 2022 puisqu'à compter de 2023 ce produit de fiscalité reversée intègre une fraction complémentaire de produit de la TVA en compensation de la suppression de la CVE.

La 2<sup>ème</sup> part des recettes réelles de fonctionnement correspond au produit de la fiscalité indirecte, qui est principalement portée par les droits de mutation à titre onéreux et qui est en forte diminution. Cela vous a été rappelé par le président, avec un recul de - 17 %. Ce sont à la fois la baisse des prix de vente et la baisse en volume des ventes qui entraînent ce recul du montant des droits de mutation à titre onéreux. Elles s'établissent aujourd'hui à 154,57 M€.

Enfin, 3<sup>ème</sup> élément des recettes de fonctionnement, les dotations de l'État, à 136,07 M€ contre 135,96 M€ en 2022. C'est relativement stable. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 647,69 M€. Elles sont en augmentation de 6,5 %. Les dépenses d'aide sociale sont en hausse de 8,3 %, avec 419,66 M€ en 2023 contre 387,46 M€ en 2022. Les politiques sectorielles (personnes âgées, protection de l'enfance) sont celles qui connaissent les évolutions les plus importantes, avec une croissance proche de 11 % pour chacune d'entre elles. Malheureusement, après avoir reculé au cours des deux précédents exercices, les dépenses relevant de la politique sectorielle insertion et emploi marquent une nouvelle hausse de 4 %.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 187,44 M€ en 2023 contre 184,08 M€ en 2022. Hors dette, elles s'élèvent à 159,95 M€, dont 95,6 M€ en dépenses de maîtrise d'ouvrage direct et 61,89 M€ en subventions d'équipement, ce qui fait apparaître un niveau de réalisation de 84,25 %. C'était peu ou prou le même résultat en 2022.

Les recettes d'investissement atteignent 28,12 M€, dont 13,96 M€ pour le seul FCTVA. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024. J'indique que pour les espaces naturels sensibles, les recettes cumulées s'élèvent à 6,94 M€ pour un montant de dépenses de 7,24 M€, ce qui entraînera un besoin de financement de 0,3 M€. Il vous est proposé que ce financement soit supporté par le budget général. Enfin, l'encours des autorisations de programme s'affiche à 318,83 M€ fin 2023.

Après cette présentation rapide, le président vous propose :

- d'arrêter le compte de gestion 2023 aux résultats présentés par le responsable du service de gestion comptable de Vannes, en exacte conformité avec ceux du compte administratif ;

- d’adopter le compte administratif 2023 du budget principal, arrêté conformément au document budgétaire joint ;
- d’arrêter la situation des autorisations de programme et des autorisations d’engagement, telle qu’elle figure dans l’état récapitulatif annexé au document budgétaire ;
- de constater le besoin de financement de la politique des espaces naturels à l’issue de l’exécution 2023 à la somme de 0,30 M€ et d’en assurer le financement par des recettes du budget général.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. C’est un rapport précis et concis. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

**M. GLAZ** – Merci. M. le président, chers collègues, mon intervention concernera à la fois le présent rapport et le rapport n° 2, relatif au budget supplémentaire. Nous l’avons tous constaté, le thème des finances publiques a suscité nombre d’articles et de commentaires ces dernières semaines. Aussi, je tiens à mon tour à dire quelques mots de la situation nationale.

Il y a un mois, nous apprenions que le budget 2024 adopté par 49-3 fin décembre allait être amputé d’au moins 10 Md€, des efforts plus lourds devant intervenir d’ici 2027. Cette semaine, nous avons appris et vous l’avez rappelé tout à l’heure, M. le président, que le déficit public de la France en 2023 était beaucoup plus important que prévu, à 5,5 % du PIB d’après l’INSEE, quand la loi de finances annonçait 4,9 %. Tout cela rend les objectifs affichés pour l’exercice actuel encore plus hasardeux. Vous admettez comme nous que la politique de baisse de la fiscalité, notamment en faveur des plus aisés et des grandes entreprises, sous couvert d’une inepte politique du ruissellement, ne fonctionne pas. Bien au contraire, la situation des plus pauvres s’est dégradée. Nous pouvons le voir dans le Morbihan comme ailleurs. Cela a précédemment été rappelé.

Pour sortir de l’impasse dans laquelle ils nous ont conduits, ceux qui gouvernent la France depuis sept ans n’envisagent qu’une seule option : réduire les dépenses sociales et exiger des efforts des collectivités locales, dont les dépenses de fonctionnement ont progressé. Si le sujet n’était pas sérieux, les propos de ceux qui nous dirigent soi-disant à l’euro près seraient presque comiques. Qui a décidé, si ce n’est l’État, d’augmenter les salaires des fonctionnaires ou de revaloriser les minima sociaux de façon absolument légitime et nécessaire dans un contexte de forte inflation, générant autant de dépenses contraintes qu’il est du devoir des collectivités d’assumer ? Les déclarations du Premier ministre et du ministre de l’Économie et des Finances sont inquiétantes. La nature des efforts qu’ils vont demander aux Français et aux collectivités territoriales va encore faire des dégâts sur les personnes les plus modestes. Plus que jamais, nous appelons de nos vœux une remise à plat du modèle fiscal répondant à une triple exigence : plus d’équité entre contribuables, plus de transparence pour les citoyens, plus de visibilité pour les élus.

En comparaison de ceux de l’État, les comptes du conseil départemental du Morbihan pourraient faire figure de parangons de vertu. Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 104 %. La dette diminue de 20 % après une 5<sup>ème</sup> année sans emprunter. L’excédent de clôture atteint 69,7 M€. Dans un contexte compliqué, les finances de la collectivité conservent une santé éclatante, en contraste disons-le tout de suite avec une situation sociale qui à maints égards se dégrade. Il ne fait malheureusement pas bon vivre pour tous dans le Morbihan.

Comme prévu, pour la première fois de son histoire, le département n’a quasiment plus de recettes liées à sa fiscalité directe. Les recettes de fonctionnement proviennent pour près de la moitié de la fiscalité reversée. Elles diminuent dans l’ensemble de 2,8 %, soit près de 22 M€ en moins, essentiellement du fait de la baisse des DMTO. La part de ces derniers dans les recettes recule par rapport à 2021 et 2022, mais revient à un niveau

identique à celui observé dans les années 2019 et 2020, c'est-à-dire à hauteur de 20 %. Les prochains mois nous diront si la baisse se poursuivra ou si nous nous maintiendrons sur un haut plateau. Vous avez indiqué les chiffres les plus récents en début de séance. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,5 %. Toutes les dépenses sociales augmentent, y compris dans le domaine de l'insertion, qui avait connu une baisse en 2022. Les hausses les plus marquées concernent des crédits alloués aux personnes âgées (+ 10,83 %) et la politique de l'enfance (+ 10,59 %). Les investissements sont maintenus à un niveau proche de 2022, à plus de 196 M€, les deux tiers des investissements directs étant destinés aux routes et aux collèges.

En résumé, nous constatons une fois de plus que le département conserve des capacités d'action grâce à une dynamique fiscale très forte au cours des dernières années et parce que, dans la décennie passée, le département a moins investi que ses voisins en matière de solidarité. Je me permets de rappeler qu'en Bretagne, c'est le département du Morbihan qui perçoit le plus de DMTD en euros par habitant, alors que nous avons un taux plus bas que les autres (3,8 % contre 4,5 % dans les autres départements bretons). Nous n'avons cessé de demander un département qui investisse dans le champ social et cela est possible. Évitions les éléments de langage en considérant que certains départements seraient sérieux et d'autres non. Je remets sur la table trois priorités que nous avons déjà mises en avant lors de précédentes sessions.

Premièrement, la maison départementale de l'autonomie. Près de trois ans après le début du mandat, le compte n'y est pas. Le temps de traitement des dossiers des Morbihannais ne s'améliore toujours pas. Le temps d'attente en Morbihan est plus long que chez nos voisins des Côtes-d'Armor et du Finistère.

Deuxième point, concernant le logement, nous avons 20 000 demandes actives de logements sociaux en 2023 contre un peu plus de 16 000 demandes en 2021. Le sujet est national et régional, mais là encore nous constatons que dans le Morbihan la situation s'exprime avec davantage d'acuité et de difficultés pour les habitants. Vous répondrez *« laissons le temps à Morbihan Habitat de travailler, il y a une feuille de route sur le logement »*, mais nos concitoyens attendent des réponses.

Troisième point, la précarité et la pauvreté augmentent selon les dernières données disponibles de l'INSEE. Les acteurs sociaux du Morbihan le constatent à l'unanimité. Pourtant, nous l'avons déjà démontré sous le précédent mandat : 60 postes d'assistant socio-éducatif, c'est-à-dire d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, de conseiller en économie sociale et familiale, ont été supprimés. Nous en ressentons aujourd'hui les conséquences sur le terrain. Nous attendons un conseil départemental offensif sur ces différents sujets. De nombreux Morbihannais et Morbihannaises attendent de notre collectivité qu'elle assume pleinement son rôle de chef de file des solidarités, parce que ce sont leur réalité quotidienne.

Pour conclure, en cohérence avec nos votes lors du budget primitif, considérant que le compte administratif résulte d'orientation que nous ne partageons pas, nous nous abstenons. Je vous remercie de m'avoir écouté, même si ce n'était que poliment.

**LE PRÉSIDENT** – Nous faisons plus que vous écoutez poliment. Nous vous écoutons attentivement. Plusieurs éléments. Nous voyons là qu'il peut y avoir quelques divergences. Somme toute, c'est assez logique. À l'heure où quand nous allons chez nos collègues de la Haute-Savoie, ils sont 34 dans la majorité, mais ils sont aussi 34 dans l'assemblée. D'ailleurs, c'est souvent dans la majorité ensuite que les débats les plus violents se font jour. Ici, nous avons des débats et des différences d'appréciation sur un certain nombre de points.

Vous dites qu'il faudrait augmenter un certain nombre de prélèvements. Au niveau national, nous n'avons pas de problème d'impôt dans ce pays, ou alors parce que nous en avons trop. Les prélèvements sont très élevés. Notre gros problème, c'est la dépense publique. Nous dépensons bien plus que nous ne gagnons et bien plus qu'il ne le

faudrait, sans que nos politiques publiques ne soient très efficaces. Nous dépensons bien plus que les autres dans l'Éducation nationale. Croyez-vous que nos résultats en soient meilleurs ? Non. Nous avons effectivement un certain nombre de sujets qui se posent. Notre problème, ce n'est pas un problème de recettes au niveau national. Nous croulons sous les impôts. Nous sommes le pays d'Europe qui a le plus d'impôts. Notre problème, c'est la dépense publique. Nous dépensons bien plus que nous ne gagnons et cela ne peut pas durer indéfiniment, parce que nous ne nous appelons pas les États-Unis d'Amérique, où on a encore remonté la dette et où personne ne peut se permettre que les États-Unis se cassent la figure. La France risque de faire comme la Grèce. Nous en prenons le chemin. Aujourd'hui d'ailleurs la Grèce est à - 0,5 % du budget. La Grèce a retrouvé un taux de croissance très important, au prix d'un certain nombre de sacrifices sociaux, je l'entends bien, mais nous en prenons malheureusement le chemin parce que nous ne sommes pas suffisamment capables de tenir nos dépenses. Nous avons donc une différence d'appréciation : selon nous, au niveau national, c'est un problème de dépenses et non un problème de recettes.

Deuxième élément, à l'échelle départementale, vous avez salué le résultat qui est le nôtre et je le prends comme un compliment. Vous avez salué le résultat financier et pas forcément le résultat de gestion en tant que tel, puisque vous divergez sur la manière dont est géré ce département. Je veux le redire ici, nous sommes 14 % moins riches que la moyenne nationale. Le département du Morbihan a - 14 % de revenus en euros par habitant par rapport à la moyenne nationale. Là où nous avons une grosse différence, c'est que nous avons 21 % de dépenses en moins. Pour revenir à la démonstration précédente à l'échelle nationale, nous dépensons moins. Nous assumons de dépenser moins, ce qui nous permet d'investir plus, de soutenir les investissements sur les territoires, l'équilibre territorial, les entreprises de ce département. Il y a donc une singularité dans ce département et notre résultat n'est pas dû qu'aux DMTO, même si le prix moyen peut être parfois un peu plus élevé ici qu'ailleurs. Nous avons des résultats qui sont d'abord et avant tout le fruit d'une gestion équilibrée, saine, rigoureuse. Ici, nous n'avons pas embauché à tour de bras. Quand nous avons eu des DMTO, la première décision des Côtes-d'Armor a été d'embaucher 35 personnes. Ce n'est pas ce que nous avons fait. À l'inverse, cela ne veut pas dire qu'il y aurait des domaines dans lesquels il ne faudrait pas embaucher. Nous reviendrons tout à l'heure sur un rapport sur la protection de l'enfance - je regarde Dominique LE NINIVEN - nous avons des clignotants rouges qui arrivent. Au-delà d'une réorganisation peut-être, nous aurons sans doute aussi des moyens supplémentaires à mettre en œuvre. Il n'y a pas non plus de religion chez nous à ne pas mettre des moyens ou des ressources y compris humaines supplémentaires là où il y en aurait besoin. J'en ai déjà accepté un certain nombre, puisque chaque nouveau poste dans la collectivité doit être validé. Je valide avec le directeur général des services chaque nouveau poste, pas forcément l'individu qui va occuper ce poste, mais le principe du poste en tant que tel.

Concernant le logement, les politiques de logement mettent du temps. Nous avons fait le constat que vous avez fait, mais nous quand on fait un constat, on croche dedans. Les résultats ne peuvent pas venir en une année. Mais déjà, des résultats sont là. Nous avons fusionné les trois offices publics de l'habitat. Nous avons créé le plus gros office public de l'habitat en Bretagne. Là où tout le monde réduit la voilure au niveau national parce que la plupart des logements sociaux sont issus de la production privée et du quota de logements sociaux qu'il y a à faire, par ricochet c'est de la VEFA à des bailleurs sociaux. La seule production des bailleurs sociaux, c'est en fait la production que font les promoteurs privés pour eux. La promotion privée s'effondrant dans notre pays, il n'y a plus de production dans la plupart des départements. Nous, nous allons passer de 600 à 900 logements. Nous atteindrons dans 2 ans notre rythme de croisière à au moins 900 logements, voire 1 000 logements. Ce n'est pas facile. C'est compliqué. C'est le défi que nous nous sommes donné pour répondre aux enjeux de logements. Nous nous y attelons. Nous appelons à faire un département où la solidarité sera encore plus forte bien évidemment, en étant toujours économes. Si la France ne consacrait pas bientôt 70 Md€ à la dette, ne croyez-vous pas qu'elle pourrait investir un peu plus dans ses hôpitaux et dans d'autres domaines ? Pourquoi faisons-nous aujourd'hui des coupes dans

certains domaines ? Des coupes sont faites parce qu'il faut d'abord rendre de l'argent aux banquiers qui nous l'ont prêté, et cela va continuer d'augmenter. Pourquoi pouvons-nous investir davantage dans le social ? Pourquoi allons-nous pouvoir créer deux SOS Village d'enfants ? Pourquoi allons-nous pouvoir ouvrir une MECS pour la protection de l'enfance ? Parce que nous en avons les moyens et parce que notre dette diminue et parce que nous sommes bien gérés. Notre bonne gestion est un cercle vertueux, où notre désendettement nous permet d'investir.

J'ai bien noté que visiblement vous absteniez sur ce rapport. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de vous laisser quelques instants. Vous reviendrez me chercher. Je laisse la parole à notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente, qui reprend temporairement la présidence de séance.

---

*Sortie de M. le Président à 16 h 28*

---

**Mme BELLEC** – Pour l'arrêté des comptes départementaux 2023, soit le compte administratif et le compte de gestion, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Huit. Je vous remercie.

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

---

*Retour de M. le Président à 16 h 30*

---

---

**Budget supplémentaire 2024 - budget principal**

---

**Mme JOURDA**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Mes chers collègues, ce projet de budget supplémentaire a pour objectif de reprendre les résultats de 2023. Il vous est tout d'abord proposé d'affecter lesdits résultats de la façon suivante, avec, d'une part, la couverture du besoin de la section d'investissement à hauteur de 147 631 027,62 € et, dans un second temps, d'inscrire le solde du résultat en excédent de fonctionnement reporté, solde qui s'élève à 69 747 133,39 €. Je rappelle qu'en ce qui concerne les espaces naturels sensibles, il est constaté à l'issue de l'exercice 2023 un besoin de financement de 301 004,46 €.

Dans un second temps, il vous est proposé de prévoir des ajustements de crédits 2024 en recettes, avec l'inscription d'un excédent de fonctionnement reporté à hauteur d'un peu plus de 69 M€ afin de proposer la diminution à due concurrence de la prévision d'emprunt, qui serait ainsi ramenée de 94 M€ au BP 2024 à 24 505 373,61 €.

En conclusion, le président vous propose d'affecter au budget supplémentaire 2024 les résultats 2023 dans les conditions qui viennent de vous être exposées et de voter le budget supplémentaire qui, conformément aux documents budgétaires, s'élève en dépenses et en recettes à 217 378 161,01 €, dont 147 631 027,62 € en mouvements réels et 69 747 133,39 € en mouvements d'ordre, son équilibre résultant, d'une part, de l'affectation des résultats de 2023 et, d'autre part, de la réduction de la prévision d'emprunt 2024 telle que je vous l'ai indiquée.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. J'ai bien noté que l'intervention de M. GLAZ concerner les deux rapports. Y a-t-il d'autres interventions? Non. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des voix contre? Des abstentions? Ce point est donc adopté à la majorité moins huit abstentions.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

## **Dettes départementales Compte rendu de la gestion 2023 Perspectives 2024**

---

**Mme JOURDA**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Mes chers collègues, au 31 décembre 2023, compte tenu des remboursements en capital qui sont intervenus pour un peu plus de 23 M€, l'encours de la dette départementale s'élève à 94,91 M€ contre 118,68 M€ fin 2022. C'est donc une diminution de 20 %. Le montant des intérêts de la dette payés en 2023 s'établit à 2,73 M€. Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette du département se répartit de la façon suivante : 81,28 % à taux fixe classique, 0,51 % à taux fixe structuré et 18,21 % à taux indexé. Le taux moyen de la dette payée en 2023 s'établit à 2,37 % contre 2,45 % en 2022. Au 31 décembre dernier, la durée résiduelle de l'encours était de 6 ans et 9 mois. Enfin, la capacité de désendettement, qui correspond au ratio encours de la dette/épargne brute et qui mesure la durée théorique en nombre d'années du remboursement de l'encours par l'épargne dégagée, est de 0,79 année. Je rappelle que la moyenne nationale se situe à 2,6 années en 2022.

En conclusion, le président demande de lui donner acte du compte rendu des réalisations d'emprunts ainsi que de la gestion de la dette et de la trésorerie au cours de l'exercice 2023, et de lui donner acte des perspectives 2024 en matière de gestion de dette.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

Si M. le président me le permet, je voudrais dire quelques mots en dehors de ce bordereau, mais qui reprendront les observations qui ont été formulées par lui-même et par M. LOAS. Nous ne pouvons pas nous réjouir d'une bonne situation financière juste pour s'en réjouir. Ce n'est pas une fin en soi. La situation financière que nous avons nous a toujours permis de faire face aux difficultés. Je crois que ceux qui étaient déjà élus au moment de la crise Covid se rappellent à quel point nous avons pu réagir facilement face aux dépenses supplémentaires qui ont été générées par cette crise. Nous avons cette chance, qui n'est pas qu'une chance, qui n'est que la conséquence de cette gestion. Lorsque la charge de la dette devient trop lourde, elle se fait toujours au détriment des autres possibilités d'investissement, de dépenses qui sont parfois nécessaires, qu'on ne choisit pas. C'est donc extrêmement important et je crois qu'il faut pouvoir se situer au regard de la moyenne de ce qui se pratique ailleurs. Si nous partons de 2012, le département du Morbihan s'est désendetté de - 55 % en 10 ans. En parallèle, l'ensemble des départements de France a vu sa dette évoluer à + 35 %. L'écart est considérable. Quant à la région Bretagne, sa dette a évolué de 331 % au cours des 10 dernières années, ce qui est considérable. Cette bonne gestion est nécessaire si nous voulons faire face à ce monde un peu incertain, surtout en matière sociale, qui est tout de même notre politique de prédilection. Voilà pourquoi il me semble important de se réjouir de ce résultat, mes chers collègues.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Vous avez bien raison de vous en réjouir. Bien évidemment, ce n'est pas une finalité en soi. Nous ne cherchons pas à être notés par les agences de notation, mais nous aurions sans doute 3 « A » si nous devions être notés, mais c'est bien de faire face aux engagements qui sont les nôtres. Ce n'est pas si compliqué que ça finalement de tenir une collectivité : on connaît globalement nos recettes en début d'année et il faut juste que les dépenses n'excèdent pas les recettes. Je le dis toujours, mais pour un chef d'entreprise c'est l'inverse. Il connaît plutôt ses charges en début d'année et il faut qu'il trouve les recettes correspondantes. Quand on n'est pas capable de gérer ça, il peut y avoir un certain nombre de sujets. Moi j'ai toujours considéré

qu'une dette n'est pas nécessairement néfaste. Il y a un certain nombre d'équipements qui ont une durée de vie assez longue dans les communes. Quand on investit sur une salle communale, on n'est pas obligé de la payer cash. On peut admettre que sa durée de vie va être assez longue et qu'on puisse emprunter pour cela. Cela vaut aussi pour le logement social. Mais avoir une dette faible, c'est aussi une garantie de pouvoir consacrer les moyens non pas au poids de la dette, mais aux actions qui sont les nôtres. C'est toujours ce qui m'a animé. Quand j'ai été élu le 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec vous, nous avions une dette de 162,3 M€. Elle n'excédera pas 162,3 M€ en mars 2028. C'est clair. J'ai toujours fonctionné comme cela et nous continuerons.

Pour la petite histoire, quand j'ai été président de la communauté de communes, 2 ou 3 ans après, la dette a été réduite de 100 %. Il n'y a plus eu de dette. Idem au parc naturel régional. Elle a été divisée par deux à la mairie. C'est dommage qu'avec le cumul des mandats je manque de temps, j'aurais pu proposer mes services à M. MACRON pour réduire celle de la France.

Sur ce, nous prenons acte. Y a-t-il des commentaires sur la dette ? Non. Nous en prenons donc acte.

Il est décerné acte au président de sa communication.

**RAPPORT N° 4** (Pos. 23500)

---

**Bilan des cessions et acquisitions au titre de 2023**

---

**M. AZGAG**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Mes chers collègues, au cours de l'année 2023, 81 transactions immobilières ont été dénombrées. 55 acquisitions ont été réalisées par le département, représentant un montant de 675 224,53 € pour les espaces naturels sensibles ou pour les acquisitions foncières préalables aux aménagements routiers. 26 cessions ont été enregistrées pour un montant de 1 926 994,32 €, dont 1 200 000 € au titre de la cession de l'ancien CIO de Lorient et 670 000 € pour la cession de l'ancien CMS du 11 quai de Rohan à Lorient et de celui de Muzillac.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir lui décerner acte de cette communication sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2023.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ? Non. Nous en prenons acte, merci beaucoup.

Il est décerné acte au président de sa communication.

**RAPPORT N° 5** (Pos. 23561)**Compte rendu de la délégation en matière de toutes actions en justice (décembre 2023 à février 2024)**

---

**M. DUFEIGNEUX**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Conformément au second alinéa de l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et à la délégation que nous avons confiée au président lors de la réunion du 17 mars 2023, ce dernier nous présente, dans le tableau figurant en pages 28 et 29 du livre des rapports, les actions en justice pour la période de décembre 2023 à février 2024.

En conclusion, il nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous prenons acte.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Voilà qui conclut les rapports de la 1<sup>ère</sup> commission « *Finances et ressources humaines* ». Nous avons un bordereau pour la 3<sup>ème</sup> commission, « *Insertion, famille, enfance et action sociale* », rapport n° 6 p. 30, « *Politique de protection de l'enfance* ». Je laisse la parole à Dominique LE NINIVEN, notre vice-président.

## **Politique de protection de l'enfance**

---

**M. LE NINIVEN**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission.

Chers collègues, certains enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ne trouvent pas leur place dans les dispositifs de droit commun et mettent en grande difficulté les professionnels du fait de forts troubles de comportement. En 2022, le département a créé un partenariat avec l'agence régionale de santé, avec un dispositif spécifique de prise en charge de ces enfants. Celui-ci repose sur la mobilisation d'une équipe mobile permettant de proposer un accompagnement adapté ainsi que des lieux d'accueil.

En s'appuyant sur l'expertise d'associations, la Sauvegarde 56 en matière de protection de l'enfance et l'EMISEM sur le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ce dispositif innovant rompt avec une vision institutionnelle des situations pour privilégier leur appréhension globale par la mobilisation d'une pluralité de professionnels disposant de moyens d'actions élargis. Pour inscrire cette action dans le temps, l'association Sauvegarde 56 souhaite acquérir des biens immobiliers destinés à accueillir les enfants suivis sur des périodes longues ou en relais d'autres dispositifs d'accueils. Une plateforme a, ainsi, été créée à Caudan en fin d'année 2023 et un bien a été repéré sur la commune de Theix-Noyal, dont l'acquisition permettra de proposer une offre équivalente sur l'est du département.

En cohérence avec les équilibres trouvés quant au cofinancement de ce dispositif avec l'ARS Bretagne, je vous propose d'accorder à la Sauvegarde 56, une subvention d'investissement de 150 000 €, correspondant à un montant de 25 000 € par place pour 6 places, afin d'aider au financement de l'achat d'une maison combinant des critères de sécurité, d'accessibilité. En cas d'accord de votre part, cette somme sera affectée sur l'opération « *Maisons d'accueil à caractère social* ». Il nous est demandé de bien vouloir autoriser le président à signer la convention financière à intervenir avec la Sauvegarde 56, telle que figurant en page 32 à 35 du livre des rapports. En conclusion, le président nous demande de nous prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Il y a un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Mme QUÉRIC.

**Mme QUÉRIC** – M. le président, chers collègues, le 19 mars, plus de 200 associations, acteurs de la protection de l'enfance et politiques signent une tribune dans *Le Monde* sur la détresse des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance et par extension sur la situation critique de l'aide sociale à l'enfance. Cette tribune rappelle la souffrance au travail des travailleurs sociaux, les difficultés de recrutement que nous rencontrons également ici dans le Morbihan, les problèmes de formations inadaptées aux nécessités de service, les écarts d'espérance de vie que subissent les enfants de l'ASE faute de soins précoces, le risque plus fort pour eux d'être sans qualification ou sans diplôme. Nous comprenons aisément que la souffrance au travail, les bas salaires, les horaires discontinus, les agressions physiques et verbales subies par les personnels du secteur n'aident pas à revaloriser l'image de la filière médico-sociale. Alors évidemment, M. le président, nous sommes favorables et soutenons le projet de la Sauvegarde 56 et l'ouverture de 6 places d'hébergement temporaire en complément des dispositifs existants.

Mais 6 places, M. le président, c'est tellement peu. Avec nos 70 M€ d'excédent de fonctionnement, ne pourrions-nous pas être plus ambitieux sur la protection de l'enfance ? Nos voisins des Côtes-d'Armor ont ouvert 195 places en 2023 et entendent en

ouvrir 100 autres d'ici septembre. Leurs budgets ont augmenté de 30 % pour faire face à la crise de l'ASE quand le nôtre augmente de 10 %. Je sais que vous n'aimez pas la comparaison avec d'autres départements quand elle n'est pas à votre avantage, mais au conseil départemental des Côtes-d'Armor, la vice-présidente à l'enfance et famille, Cinderella MARCHAND, est une amie de ma sensibilité politique. Je me permets donc de la citer. Au niveau national, on observe une augmentation du nombre d'enfants placés et de jeunes majeurs accompagnés. 98 enfants sont en attente de placement dans les Côtes-d'Armor, 150 en Ille-et-Vilaine. Qu'en est-il de la situation dans le département du Morbihan? En juin, nous vous avons alerté sur les difficultés de recrutement d'éducateurs spécialisés et sur la nécessité d'être plus volontariste sur le recrutement d'assistants familiaux, dont 20 % ont plus de 60 ans et vont donc bientôt devoir être remplacés. Vous allez me dire que puisque nous avons reculé l'âge de la retraite, on a un peu de temps devant nous. Là-dessus encore, où en sommes-nous 9 mois plus tard? Quelles démarches avons-nous entrepris auprès d'organismes de formation pour s'engager dans une vraie politique de formation qualifiante et diplômante? M. le président, il m'arrive de rêver à un grand service public de protection de l'enfance.

**LE PRÉSIDENT** – C'est parce que ce n'est pas ce que nous avons chez nous, peut-être? Le sujet est vraiment d'importance. Il s'agit d'enfants dont nous avons la charge. Le législateur a fait le choix à l'époque de transférer les compétences de la DDASS à l'ASE et de les confier aux 101 départements français. Je crois finalement que c'était plutôt une bonne décision. Nous voyons ici ou là des tentatives de renationalisation du service, comme si l'éloignement de la proximité était un gage de réussite de cette politique. Je n'en crois pas un seul mot. Je pense que nous remplissons mieux nos missions que la DDASS ne pouvait le faire dans le temps, même s'il y avait des gens qui mettaient du cœur à l'ouvrage. Nous avons beaucoup d'agents qui sont pleinement mobilisés. C'est un sujet multifactoriel qui me préoccupe fortement aujourd'hui au niveau départemental. Et il n'y a pas que moi. Pour l'ensemble des présidents de département, quelle que soit leur sensibilité, c'est vraiment un sujet d'inquiétude, parce qu'il explose au niveau national. Je ne sais pas quelles en sont toutes les raisons, mais nous constatons qu'il y a de plus en plus de besoins de protection d'enfants. Le nombre des enfants confiés augmente. D'ailleurs, les départements qui ont mis des moyens, des moyens et des moyens n'ont pas pu résoudre le problème. Par conséquent, ce n'est pas toujours un problème de moyens, même s'il y a évidemment un sujet de moyens. Nous y reviendrons.

Dans le département du Morbihan, nous avons pris des orientations qui n'étaient pas tout à fait celles d'un certain nombre de nos collègues, notamment en faisant en sorte qu'il y ait plus de placements chez les assistants familiaux, que je salue pour leur engagement, ce qui donne plutôt de bons résultats en considérant que dans la mesure du possible, mais ce n'est pas le cas pour tous les enfants, il n'y a pas de réponse unique, c'était sans doute la meilleure solution pour protéger ces enfants. Ce n'est pas ce qui a été fait dans d'autres départements. Nous n'étions pas habitués ici à ne pas pouvoir exécuter de mesure. Nous avons toujours été en capacité de pouvoir le faire. Depuis l'été dernier, nous avons parfois des mesures qui diffèrent un tout petit peu parce que nous ne sommes pas toujours en capacité de faire face à un certain nombre d'engagements. Je rappelle quand même que ces mineurs sont placés sous ma responsabilité personnelle. Nous y mettons les moyens au niveau du département, mais je suis de facto celui qui est en charge de la protection de ces mineurs, avec quelque part une obligation de résultat.

Nous voyons bien que nous avons une vraie tension. Bien sûr, j'ai été alerté par le directeur général des services, qui est à la manœuvre, avec Mme DOREAU, avec notre directrice de la protection de l'enfance et les services. Les indicateurs ne sont pas bons. Ils ne sont pas bons, même s'ils sont peut-être un peu moins pires qu'ailleurs. Nous y consacrerons plus de moyens, c'est une réalité. Nous en avons déjà consacré davantage, en passant par exemple de 4 à 6 inspecteurs. Nous veillons à ce que le nombre d'enfants suivis par chaque éducateur ne soit pas trop élevé. On nous dit qu'il serait peut-être bien de descendre à 22. Nous sommes plutôt à 26. Certains sont à plus de 30. Il faut pouvoir accompagner l'ensemble de nos enfants. C'est vraiment un sujet de préoccupation nationale. Nous avons décidé d'ouvrir un certain nombre de places. Par exemple,

60 places SOS Villages d'enfants ont été décidées sur Sarzeau et sur Plumelin. La décision est prise. Il faut maintenant que les bâtiments se construisent. Il faut que ce soit livré, mais concrètement nous avons appuyé sur le bouton. Nous allons livrer ces places, ainsi que les places de MECS, qui vont répondre à cet objectif. Nous sommes également en train de réfléchir aux pouponnières départementales, ce que nous n'avons pas dans notre département. Peut-être faudrait-il le faire. Il y a aussi le sujet du centre départemental de l'enfance, qui nécessite d'être renforcé. D'ailleurs, faut-il ou non le réinternaliser au département ? C'est encore un autre sujet, mais c'est de facto un service public de l'enfance. Ce n'est pas un service national de l'enfance, mais un service public de l'enfance quand il est géré par nous. Je crois que nous le faisons bien. Nous avons des agents qui le font avec du cœur.

Pardonnez-moi de parler de Mme ROUSSEAU, mais je crois que si les parlementaires n'avaient pas l'immunité parlementaire, au regard des propos qu'ils tiennent dans leurs fonctions, j'aurais porté plainte contre Mme ROUSSEAU au nom de l'ensemble de nos agents, des professionnels et des élus. Mme ROUSSEAU a une méconnaissance complète et inquiétante du dossier, ce qui ne m'étonne pas de sa part. On est dans le binaire absolu. Il faut stigmatiser, cliver, opposer. Heureusement que ce n'est pas le fonctionnement de tous les membres de son parti politique. Je sais que ce n'est pas le cas de M. GIRARD, ici présent. Elle écrit quand même, je cite, « *tous les enfants de l'ASE ont été violés dans leur famille d'origine ou au cours de leur placement* ». Tous. Voilà ce qui est écrit. Quand on voit des dirigeants qui écrivent des âneries pareilles au sujet de l'ASE, alors que vous voyez qu'à côté de ça vous avez des professionnels qui sont mobilisés, et heureusement qu'ils ont la passion de ce qu'ils font et le sens des responsabilités, parce que c'est très compliqué. Mme DOREAU, qui assure l'intérim de sa collègue quand elle part en vacances, est obligée de s'en occuper à 100 % de son temps tant il y a de dossiers et une gestion au quotidien. Parfois, il est nécessaire de faire un placement dans la journée. On se retrouve avec des histoires très compliquées et des enfants placés plus compliqués qu'avant.

Nous voyons bien que ça va nécessiter sans doute plus de moyens. Je ne suis pas contre mettre plus de moyens. Simplement, j'ai demandé au directeur général des services que nous placions nos moyens là où il faut les placer pour être les plus efficaces possible. SOS Villages d'Enfants, c'est pour les fratries. On en a besoin. Nous avons également besoin des MECS. Nous mettons des moyens supplémentaires. C'est très bien. L'objectif consiste à disposer immédiatement d'une réponse lorsqu'une mesure de placement est décidée. C'est notre objectif. Certains départements tournent parfois avec 300 ou 400 mesures non exécutées. Ils s'en accommodent en disant : « *De toute manière, on n'y arrive pas. On n'arrive pas à avoir les structures.* » Le problème de recrutement des professionnels dans ce secteur est un vrai sujet.

Nous parvenons à recruter des assistants familiaux, mais parfois pas avec le même nombre d'agrément. Nous maintenons à peu près le nombre de personnes, mais nous perdons quand même en nombre d'agrément. Mardi prochain se tiendra la réunion de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Je vais y assister, parce que je pense que c'est important d'y être avec l'ensemble des professionnels, avec l'État, avec Dominique LE NINIVEN. La semaine dernière, il y a eu une réunion importante, pilotée par le directeur général des services, avec les services sociaux ad hoc pour faire un point d'analyse. Parfois, il faut prendre un tout petit peu de hauteur et voir quelle est la meilleure solution face aux enjeux que nous avons.

Suite à ces deux réunions, le directeur général des services proposera aussi un plan d'actions dont nous aurons à débattre, mais nous avons un sujet d'actualité. Cela dérape au niveau national et nous sommes aussi touchés, pour être très franc, avec un service sous tension, plus d'arrêts de travail que la moyenne départementale, ce qui témoigne d'un stress, et quand l'un s'arrête, cela met encore plus de stress sur les autres. Nous sommes sur une boucle un peu négative dont il faut essayer de sortir, mais nous avons vu des départements qui ont mis 50 M€ supplémentaires d'un coup sans que parfois les résultats soient au rendez-vous. Comment être plus efficaces ?

Et nous avons un autre sujet, qui est celui des mineurs non accompagnés (MNA). Nous avons une arrivée de MNA en France, avec une filière illégale d'immigration, mais une fois que les enfants sont là, il faut s'en occuper. C'est la loi. Chaque mois, nous en accueillons 7 à 10 supplémentaires. Il y a aussi des départs, puisque certains deviennent majeurs, mais il n'empêche que ce sont 7 à 10 de plus. Parfois, nous ne savons plus comment faire, avec des situations quand même compliquées. Certains élus peuvent en témoigner. Nous venons de conventionner avec les PEEP pour ouvrir notamment à Sarzeau les premières mesures. Nous avons discuté avec l'agglomération de Vannes pour gérer les arrêts de bus et les envoyer à l'école. Il y a de nombreux aspects logistiques derrière. 77 % des MNA ne sont pas mineurs. Ce sont des majeurs. L'État se libère à bon compte sur le dos des départements, de l'immigration, alors qu'elle relève de sa compétence et pas de la nôtre. Beaucoup de moyens sont affectés, 14 M€ je crois, à la politique des MNA.

Le sujet est donc assez vaste. Il nécessite aussi, moi ce que j'ai proposé, c'est qu'après cela, il soit porté au sujet de la commission. Je regarde Sophie LE BRETON qui est ici, puis nos vice-présidents, parce que c'est un sujet qui doit être appréhendé dans toutes ses difficultés et sensibilités. Ce n'est pas qu'une question de moyens, même si c'est aussi une question de moyens. Nous mettrons les moyens nécessaires parce qu'il n'est pas imaginable que ces enfants qui nécessitent une protection ne soient pas protégés. Par conséquent, nous ferons le nécessaire sur ce sujet. Pour revenir à nos amis des Côtes-d'Armor, et Dieu sait si j'ai de bonnes relations avec le président, mais parfois ils ont tendance à croire que toujours plus de moyens régleront les problèmes. Nous, nous avons tendance à croire qu'il vaut mieux analyser totalement le problème. Peut-être étaient-ils en retard sur les moyens, puisque nous, nous avons moins de problèmes de placement. C'est peut-être aussi un rattrapage par rapport au Morbihan. Mme QUÉRIC, donc je me réjouis dans ce cas qu'ils aient mis les sommes en question.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous allons donc passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On passe au dernier rapport, avant de passer à la question orale de Mme QUÉRIC. Donc, nous passons à la 4<sup>ème</sup> commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* ». M. Pierre GUÉGAN pour le rapport n° 7 : « *Politique de l'habitat et du logement* ».

---

*Départ de M. Benoît QUERO (pouvoir à Soizic PERRAULT) et de  
M. Nicolas JAGOUDET (pouvoir à Hania RENAUDIE).*

---

## Politique de l'habitat et du logement

---

**M. GUÉGAN**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission.

M. le président, chers collègues, trois évolutions concernant le dispositif d'aide en matière d'habitat et de logement nous sont soumises.

Il nous est tout d'abord proposé d'adapter au nouveau dispositif gouvernemental, « *Ma prime Adapt'* », le dispositif d'aides départementales en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, afin de permettre une meilleure cohérence. Ces évolutions sont favorables aux Morbihannais. Il s'agit en effet d'ajouter le public des locataires privés en tant que bénéficiaires de l'aide et de supprimer les justificatifs du groupe iso-ressources pour les personnes de plus de 70 ans.

Concernant le logement locatif social, je vous rappelle que le département soutient la construction du logement social en apportant aux bailleurs sociaux une aide financière de 6 000 € par logement construit. Afin de répondre aux besoins de petits logements, la stratégie départementale pour l'habitat votée le 22 décembre dernier propose d'ajuster l'aide du département en fonction de la taille du logement. Ainsi, au lieu d'une aide de 6 000 € quelle que soit la taille du logement, il est proposé d'apporter une aide de 8 000 € pour les petits logements (T1, T2 et T3) et une aide de 4 000 € pour les plus grands logements (T4, T5 et T6). De plus, les EPCI seraient éligibles à cette aide, ceux-ci étant amenés à porter des projets de construction, d'adaptation ou de réhabilitation de logements sociaux.

Par ailleurs, il est proposé que les opérations qui font appel à un bail emphytéotique soient éligibles à l'aide du département si celui-ci est d'une durée égale ou supérieure à 40 ans.

Enfin, il nous est proposé de mettre fin au dispositif d'aide « *Domiciles partagés pour personnes âgées désorientées* ». Il s'agissait d'une aide à l'investissement pour les projets, portés par les bailleurs sociaux ou des communes, de création de colocation pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Depuis la création de aides dédiées à l'habitat inclusif, elle n'a plus raison d'être. Cette aide n'a d'ailleurs pas été mobilisée depuis 2017.

En conclusion, le président nous soumet ces adaptations de dispositifs, lesquelles entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> avril prochain. Il y a un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y-a-t-il des remarques ? Mme MÉTAYER.

**Mme MÉTAYER** – M. le président, chers collègues. Dans notre département, le taux de pauvreté des personnes de 60 à 74 ans est de 8,1 % et il grimpe à 8,9 % chez les 75 ans et plus. Près de 20 % des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté en France. Bon nombre de nos aînés et des personnes handicapées de notre département n'ont pas les ressources nécessaires pour adapter leur logement et prendre le virage domiciliaire annoncé. Le dispositif pour le maintien à domicile que vous nous proposez de mettre à jour aujourd'hui est essentiel. Nous tenions également à saluer le partenariat avec Pro Civis : cet acteur de l'économie sociale et solidaire permet de verser les aides aux ménages modestes dès le début des travaux pour leur éviter d'avoir à avancer l'ensemble des frais.

Sur le volet du logement locatif social, l'adaptation des aides nous semble intéressante sur les T1 et T2 puisque les chiffres de l'ADIL 56 témoignent d'une très forte demande sur cette typologie de logements, qui n'est pas satisfaite faute d'appartements

disponibles. Plus de 40 000 personnes attendent encore un logement social dans notre département, y compris de grands logements adaptés aux familles. Nous trouvons dommage de baisser les aides aux T4, T5, T6. Les bailleurs ont besoin de moyens financiers. C'est pourquoi, nous vous demandons de la maintenir.

Le 8 mars dernier, nous rencontrons des élus du Morbihan pour échanger sur les problématiques de logements dans leurs communes. Dans les territoires les plus ruraux, les habitats anciens peinent à être rénovés et les factures d'électricité explosent pour les habitants sans pour autant leur garantir le confort et la décence auxquels ils ont droit. Les études de l'ADIL montrent également que notre parc social est composé à 65 % de logements anciens et très majoritairement énergivores. Dans le centre Morbihan Communauté, 34 % des logements sont classés G, niveau le plus bas, ce que l'on peut aisément qualifier de passoire thermique.

Permettez-nous de douter de la pertinence d'une aide plafonnée à 2 500 € pour la rénovation thermique des logements sociaux. L'ADEME le dit : *« la réalisation de travaux de rénovation énergétique non coordonnée peut conduire à des impasses techniques incompatibles avec une rénovation performante »*. Je cite encore : *« l'ordonnancement des travaux est crucial pour le bon fonctionnement des systèmes de production de chauffage. La première étape doit préférentiellement viser les travaux d'isolation et de ventilation pour éviter des pathologies et un surdimensionnement des systèmes de chauffage grevant la performance des systèmes de production de chauffage. »* L'ADEME recommande de faire l'ensemble des travaux en une étape, coordonnée par un pilote.

Le Gouvernement a fait marche arrière dans son projet de recentrer les aides *« Ma prime Rénov' »* sur les rénovations globales et continuera à financer les petits gestes, allant à l'encontre des recommandations de l'ADEME et des spécialistes du secteur. Nous devons ici être plus volontaristes dans la rénovation thermique de nos logements sociaux. En Loire-Atlantique par exemple, si on réunit tous les critères, on peut prétendre à une subvention correspondant à 20 % du montant des travaux, avec un plafond à 15 000 €. Dans le département du Puy-de-Dôme, ce sont 20 % des travaux avec un plafond à 10 000 € pour atteindre une étiquette énergie C, avec un éventuel bonus de 5 000 € pour l'utilisation de matériaux biosourcés ou pour l'atteinte d'une étiquette B.

Entre un plafond à 2 500 € en Morbihan et à 15 000 € chez nos voisins, vous voyez comme nous qu'il manque un zéro. Le risque d'avoir un plafond d'aide aussi bas est d'inciter à faire de petites rénovations en multipliant les étapes, rendant celles-ci bien moins efficaces. Cela part d'une bonne intention, mais risquerait d'être contre-productif et in fine de coûter plus cher. Ces mesures de rénovation thermique ressemblent à un pansement sur une jambe de bois. Au vu de l'excédent budgétaire de près de 70 M€, je considère, M. le président, que nous pourrions être plus ambitieux pour accompagner la transition écologique et la lutte contre les passoires thermiques. Cet investissement serait plus efficace et la gestion budgétaire qui vous est chère n'en serait que plus rigoureuse. Ce sont de petits pas, mais nous votons pour ces modifications des dispositifs, parce qu'elles vont malgré tout dans le bon sens. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. Quelques petits commentaires néanmoins par rapport à vos remarques. Effectivement, nous avons constaté que pour les bailleurs sociaux, cela coûte moins cher au mètre carré de faire de grands logements que des petits logements. Il y a en effet moins de sanitaires, moins de cuisines et moins de choses. Finalement, il vaut mieux faire des chambres vides. Or, nous constatons que les demandes se concentrent sur les petits logements. Nous faisons le choix de donner plus d'un côté et moins de l'autre, ce qui nous permet de rester stables et de respecter le jeu des équilibres. Nous faisons ce choix pour produire plus de logements sociaux et plus de T2 et de T3, dont on a largement besoin. C'est un choix politique.

Sur les sujets de rénovation, notamment de logements, nous ne sommes pas directement dans une compétence du département à l'origine. Nous sommes plutôt sur des compétences qui relèvent de la région, sauf en Bretagne où elle ne s'en saisit pas

spécialement. Vous prenez l'exemple de La Loire-Atlantique, qui donne beaucoup plus. Il me semble avoir vu l'autre jour que le président de La Loire-Atlantique ne sait pas voter son budget. Il lui manque 100 M€. Ils peuvent toujours donner l'argent qu'ils n'ont pas, mais nous on ne donne pas l'argent que nous n'avons pas. On peut dire que nous sommes un peu plus pingres, mais à la fin du mois... nous, nous pouvons voter notre budget en décembre quand lui ne peut pas le faire. Il lui manque 100 M€ quand nous avons 69 M€ en trop l'année dernière, que nous allons pouvoir réinjecter cette année pour investir dans le logement social notamment. Lorsque nous mettons 5 M€ de titres participatifs à Morbihan Habitat, nous mettons de l'argent. Idem quand nous bonifions de 5 % notre PST pour rendre les transitions énergétiques possibles. Un logement social porté par une commune sera éligible à ce dispositif. Ce sont des choix politiques. Nous avons fait le nôtre tout en étant conscients de l'équation globale que nous avons à l'échelle du département. M. GIRARD.

**M. GIRARD** – Le dernier point me fait un peu réagir. Nous avons probablement les moyens de mettre un peu plus d'argent, mais même à enveloppe constante, il s'agit de stratégie. Quelle stratégie avons-nous ? S'agit-il d'une stratégie de saupoudrage, qui incite plutôt à des travaux partiels de rénovation ? Quand l'ensemble des experts sur la question disent qu'il faut autant que possible privilégier des aides qui poussent vers une rénovation globale et approfondie pour prendre en une fois l'ensemble des économies thermiques, de façon à ce qu'on soit plus rationnel dans notre investissement. D'autant plus qu'à la fin on a un logement performant énergétiquement. C'est complètement nécessaire, parce que si on ne le fait pas cette fois-ci, il est très probable qu'on n'arrivera jamais à venir chercher ces dernières calories et c'est bien l'objectif que nous devons avoir. Nous avons évoqué en début de session le changement climatique. Nous voyons à quel point il est en train de s'emballer. Nous devons faire les bons choix. J'incite à retravailler et à requestionner cette stratégie, parce qu'il est extrêmement important de ne pas se tromper au vu des enjeux qui sont face à nous. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Ce n'est pas de l'aide individuelle, mais ce que nous venons de mettre du point de vue participatif sur Morbihan Habitat permettra quand même d'augmenter de 17 % le nombre de logements de ce parc en rénovation énergétique. Votre idée n'est pas mauvaise en soi, c'est un angle possible. Cela fait partie des sujets qui doivent à mon avis être analysés, y compris je pense aussi dans nos baux ruraux où nous avons des logements qui existent avec un taux de vacances assez élevé. Au lieu d'aller construire des logements nouveaux, de consommer du foncier, c'est peut-être mieux de réactiver des logements de bourg en les rénovant et en mettant le paquet, mais peut-être de manière plus ciblée dans certains endroits du territoire. Il y a sans doute quelque chose à imaginer sur ce sujet-là.

N'oublions pas que nous avons un autre enjeu également qui est celui de la perte d'autonomie, y compris s'agissant de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, notamment dans le parc social. Au rythme où nous allons actuellement en matière de rénovation sur la perte d'autonomie, il faudrait 400 ans pour le parc social actuel. Il y a par conséquent un autre sujet, qui n'est pas de même nature, mais qui va demander des moyens supplémentaires. À mon avis, nous devrions pouvoir converger dans les temps à venir sur ce point.

Nous allons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Question orale

---

**LE PRÉSIDENT** – Nous allons passer à la question orale qui nous a été soumise par Mme QUÉRIC et qui va nous être distribuée par les huissiers. Mme QUÉRIC, je vous laisse la parole pour que vous puissiez poser votre question orale. Comme le document faisait deux pages, quand je l'ai lu, je me suis même demandé s'il y avait une question à la fin.

**Mme QUÉRIC** – Une toute petite question, mais très importante malgré tout.

Le communiste et Arménien Missak MANOUCHIAN, figure symbolique majeure de la Résistance française, est entré au Panthéon le 21 février 2024 avec sa femme Mélinée et ses camarades exécutés.

C'est l'aboutissement d'un combat de 15 ans mené par un collectif transpartisan agissant pour cette reconnaissance tardive du rôle des communistes dans la Résistance française. C'est aussi un rappel utile de l'apport que de nombreux étrangers forts de leurs expériences antifascistes en Allemagne, en Espagne, en Pologne, en Italie et en Hongrie surent mettre au service de la libération de leur pays d'accueil et du rétablissement de la démocratie républicaine.

En 2014, le président HOLLANDE avait « *panthéonisé* » quatre résistants : deux gaullistes, Geneviève DE GAULLE ANTHONIOZ et Pierre BROSSOLETTE, et deux résistants de centre gauche, Germaine TILLON et Jean ZAY. En accueillant cette année Missak MANOUCHIAN c'est, d'une part, la branche communiste et, d'autre part, l'apport des étrangers dans notre résistance qui font leur entrée et qui sont reconnus. Comme l'avaient fait DE GAULLE et Jean MOULIN en 1943 dans le combat pour la libération, la résistance est enfin réunie au grand complet au Panthéon dans le combat pour la mémoire.

*« Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. On va être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie. Je n'y crois pas, mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais. (...) Je m'étais engagé dans l'armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but. (...) Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand. »*

Ces mots pleins d'humanité sont ceux de Missak MANOUCHIAN, extraits de sa dernière lettre écrite à sa compagne, Mélinée, quelques heures avant son exécution dans la prairie du Mont-Valérien, le 21 février 1944.

Face au peloton d'exécution, Missak MANOUCHIAN et ses 21 compagnons d'arme refusent d'avoir les yeux bandés. Même si la majorité d'entre eux sont étrangers, certains n'hésitent pas à crier « *Vive la France !* » quelques fractions de seconde avant l'instant tragique de leur mise à mort. Tous font partie du groupe FTP-MOI (francs-tireurs et partisans - Main d'œuvre immigrée), l'une des branches armées du mouvement FTP organisées par le Parti Communiste français clandestin.

Avant de se distinguer au sein de la résistance et avant la défaite de 1940, Missak MANOUCHIAN a passé quelques mois à la base militaire de Colpo, dans le Morbihan, au début de la guerre. C'est à Colpo qu'il a reçu les premières bases de la science militaire. Adeptes de gymnastique, il est chargé de l'entraînement physique des recrues, engagé volontaire dans l'armée française. Il porte donc l'uniforme français et défend le pays qui l'a accueilli après avoir fui l'Arménie. Pour Missak, l'internationalisme communiste n'empêche pas un attachement profond à sa patrie d'adoption, dont il n'a pourtant pas la nationalité. Il dépose d'ailleurs au début de 1940 une nouvelle demande de naturalisation

pour obtenir la citoyenneté française. Bien qu'ayant reçu l'aval du préfet et de son chef de régiment, cette seconde demande est à nouveau refusée.

M. le président, je vous sais attaché à cette France résistante et engagée pour la liberté des peuples. Je vous sais attaché aux valeurs de la République et au devoir de mémoire. Je vous propose aujourd'hui, en tant qu'élue départementale communiste, attachée comme vous à ces valeurs, de prendre la décision d'une commémoration et d'un lieu qui porte haut et fort l'engagement de Missak MANOUCHIAN. Au-delà des convictions politiques qui peuvent nous éloigner, au-delà de nos divergences, je sais que je peux compter sur vous pour rendre justice à l'homme qu'il était, à l'amoureux de Mélinée, au poète, au rôle singulier des immigrés dans la résistance, au nom de leur idéal de liberté, d'égalité et de fraternité.

C'est un honneur pour moi, militante communiste depuis plus de 40 ans, au nom de mon groupe politique, d'intervenir dans cette assemblée départementale en vous demandant de rendre hommage à Missak et Mélinée MANOUCHIAN et leurs camarades de lutte. C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous toutes et tous au nom de la fraternité et de la liberté.

Pour conclure, quelques vers d'Aragon :

*Ils étaient vingt et trois quand les fusils fleurirent  
Vingt et trois qui donnaient leur cœur avant le temps  
Vingt et trois étrangers et nos frères pourtant  
Vingt et trois amoureux de vivre à en mourir  
Vingt et trois qui criaient la France en s'abattant.*

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous pour cette question orale, qui fait suite à l'entrée émouvante au Panthéon, lors de cette cérémonie présidée par le Président de la République, et à l'hommage bien justifié à Missak MANOUCHIAN, à Mélinée et à l'ensemble de ses camarades qui ont été exécutés. Nous plaisantons souvent, mais ce qui unit aussi beaucoup les gaullistes aux communistes, ce n'est pas toujours la même vision d'un certain nombre de dossiers, nous avons pu le montrer aujourd'hui, mais c'est quand même ces liens indéfectibles d'amour de la patrie qui se sont tissés au fil du temps et notamment au cours de ces années de résistance contre le nazisme. Naturellement, si beaucoup de gaullistes ont été résistants, beaucoup de communistes l'ont également été et bien d'autres Français encore. La République tout entière a rendu hommage, par cette entrée au Panthéon, à Missak MANOUCHIAN. Il ne serait pas illogique que nous puissions trouver une manière de l'honorer. Nous allons y réfléchir, mais à brûle-pourpoint, en vous écoutant, en voyant qu'il était gymnaste, je me dis que nous venons de construire un gymnase au collège de Tréfaven. Ce gymnase pourrait-il porter le nom de Missak MANOUCHIAN ? Cela mériterait peut-être d'en questionner le conseil d'établissement, le conseil d'administration, le maire de Lorient assurément, mais cela peut être l'une des voies qui peuvent être explorées. Peut-être qu'il y en a d'autres aussi. Nous regarderons le sujet avec attention. À partir du moment où l'engagement qui a été le sien est unanimement salué et reconnu par la République, il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas l'honorer à notre niveau. Je vous propose que nous regardions attentivement ce qui peut être fait par rapport à ça.

Je vais me permettre de vous taquiner un petit peu. J'aurais juste écrit la question un peu différemment. Vous avez indiqué qu'il était communiste et Arménien. J'aurais peut-être écrit Arménien et communiste. Toujours est-il que le Français de cœur qu'il était, puisqu'il avait demandé la nationalité sans l'obtenir... et c'est d'ailleurs pour moi l'occasion d'avoir une pensée pour nos amis arméniens qui souffrent également, notamment du fait de la situation dans le Haut-Karabakh, où l'on voit bien les tensions avec l'Azerbaïdjan, avec des peuples millénaires qui ont été déplacés.

On voit bien aussi que beaucoup d'Arméniens sont venus en France, notamment suite au génocide de 1915, reconnu par la République française comme tel, ce qui a valu à beaucoup d'Arméniens d'avoir une communauté arménienne forte dans notre pays et à

beaucoup de servir notre pays. Nous pensons bien sûr à Missak MANOUCHIAN, mais à bien d'autres encore comme Charles AZNAVOUR ou d'autres qui ont, à leur manière, témoigné de leur amour de notre pays. Honorer Missak MANOUCHIAN et ces Arméniens qui sont venus en France, laquelle a été fidèle à ses valeurs en les accueillant suite à ce génocide. Je pense que c'est une chose que nous pouvons regarder avec attention. J'ai cité une piste. Peut-être y en a-t-il d'autres. C'est ce qui me venu à l'esprit. Je me dis qu'un gymnaste dans un gymnase, ça peut aussi avoir du sens. En plus, c'est quelque chose qui est tout neuf. Je ne sais pas si c'est votre canton ou celui de vos collègues. Je ne connais plus exactement le découpage des cantons. C'est votre canton, d'accord. Donc raison de plus pour regarder cela avec attention, si vous en êtes d'accord. Nous reviendrons avec une proposition d'ici la prochaine session.

## Clôture de la réunion

---

**LE PRÉSIDENT** – La prochaine session aura lieu le lundi 24 juin prochain. Je suis néanmoins au regret de vous dire que nous ne retrouverons pas notre hémicycle à cette date. Le chantier avance bien, mais nous avons un problème avec le bois. Nous les avons amenés au polissage, notamment pour combler le trou où il y avait les anciens téléviseurs. L'entreprise, qui est dans l'est de la France, n'est pas en mesure de nous livrer cela en temps et en heure, malgré tous nos efforts. Nous tiendrons par conséquent notre prochaine session ici. Celle de septembre se déroulera bien sûr dans l'hémicycle. Par ailleurs, nous aurons le 6 mai la cérémonie des médailles d'honneur aux agents.

Pour conclure cette session, l'un de nos collègues fête aujourd'hui ses 20 ans de maison parmi les élus. Vous avez tous reconnu notre ami Gérard PIERRE. Il a été élu conseiller départemental il y a 20 ans aujourd'hui. Je trouve qu'il est de bon ton de veiller à ses artères, si vous voyez ce que je veux dire. Mon cher Gérard, nous allons te remettre un petit cadeau pour fêter tes 20 ans au conseil départemental du Morbihan. *(Applaudissements.)* Nous savons qu'il saura se montrer à la hauteur pour fêter cela dignement.

Mes chers collègues, nous voici au terme de notre session, qui n'est pas la plus longue que nous ayons eue. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon week-end de Pâques. Profitez bien, en famille. Nous nous retrouvons très prochainement. Merci à tous.

*(La séance est levée à 17 heures 25.)*

**Index nominatif**  
**Indication des pages au procès-verbal des délibérations**

M. David LAPPARTIENT	2-10, 13, 16, 19, 20-21, 23, 24-26, 27, 28-29, 30, 31, 32, 33-35, 36, 37-38, 39, 40-42
M. Mohamed AZGAG	30
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	18, 26
M. Denis BERTHOLOM	
M. Alain CARIS	
Mme Myrienne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	31
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Damien GIRARD	10-13, 38
M. Mathieu GLAZ	23-24
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	36
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	22, 27, 28
Mme Marie LE BOTERFF	
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	
M. Dominique LE NINIVEN	32
Mme Marie-Christine LE QUER	
M. Ronan LOAS	14-16,
M. Stéphane LOHÉZIC	
Mme Rozenn METAYER	19-20, 36
Mme Christine PENHOUËT	
Mme Soizic PERRAULT	
M. Gérard PIERRE	
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	32-33, 39-40
M. Benoît QUERO	
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	
Mme Marianne ROUSSET	

## Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 <sup>ère</sup> élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 <sup>er</sup> avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015